

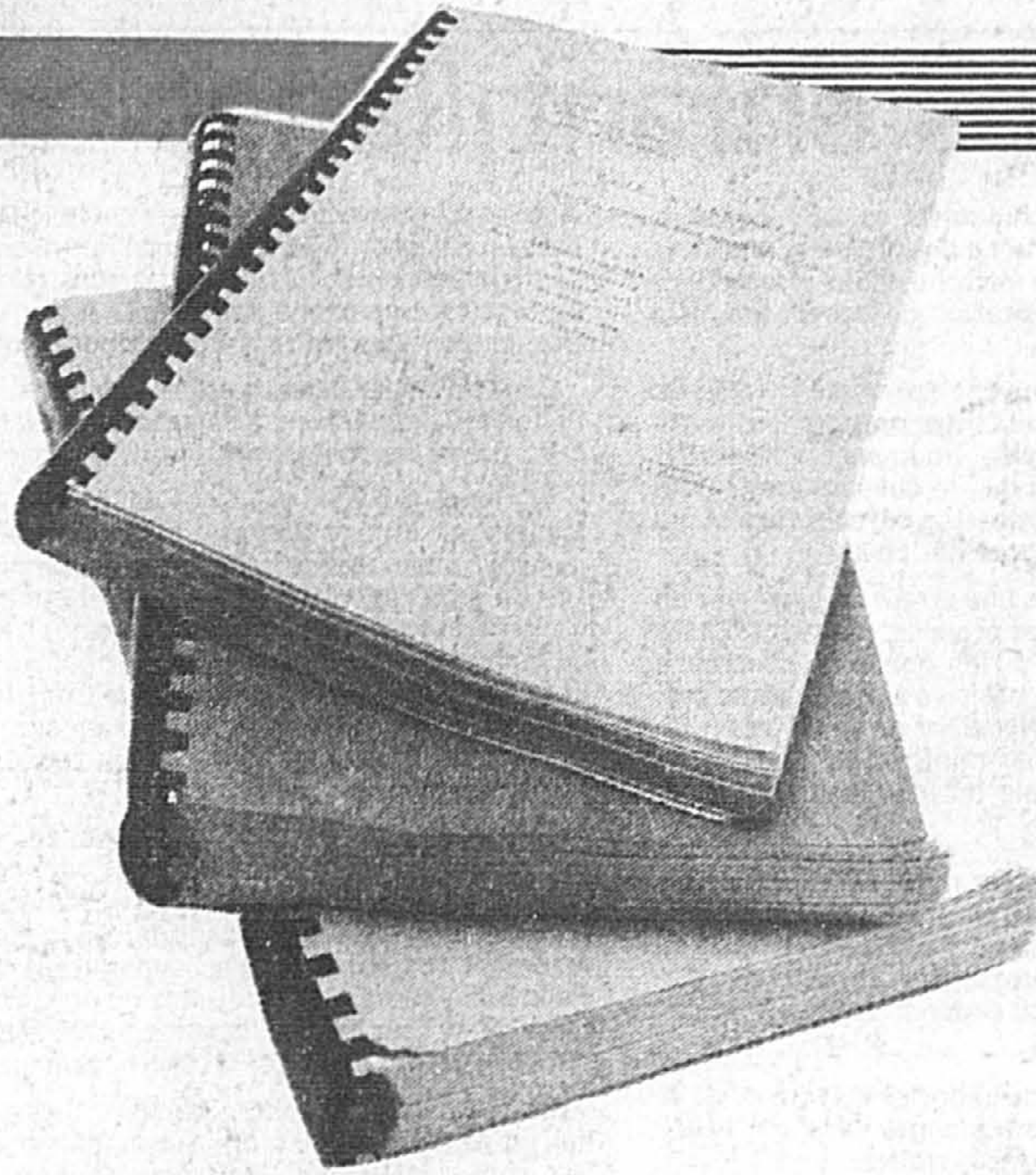
Certes il y avait de la

MIUF

chez les Pinot...

Mais il y avait aussi dans cette famille une ménopause, de l'anxiété, du tabagisme...

Le juge a conclu que les problèmes de santé pouvaient être dus à de nombreux facteurs tant physiques, que psychologiques



Les trois « briques » qui constituent la somme du jugement prononcé par le juge René Hurtubise qui s'est prononcé contre les requêtes des familles.



MARTHA GAGNON

En fouillant la vie de la famille Pinot, le juge René Hurtubise de la Cour supérieure a découvert plusieurs choses qui ont contribué à semer le doute dans son esprit et l'ont amené à rejeter l'action en dommages-intérêts qu'elle avait intentée contre un fabricant et un installateur de mousse isolante d'urée formaldéhyde.

Dans le cas de chaque famille impliquée dans le long procès de la miuf, on a scruté les dossiers médicaux, effectué des enquêtes minutieuses sur les habitudes de vie et gratté jusque dans l'intimité de chacun. Les 21 personnes de ces causes-types ont été soumises à des batteries de tests. En plus de procéder à des examens physiques, on a analysé leur comportement et même leur caractère.

Par exemple, dans le cas de M. Georges Pinot, qui habite à Montréal, un médecin notait dans la conclusion de son rapport: « Chez cet homme, la réaction d'anxiété, c'est d'exagérer au superlatif ce qui pour un autre serait banal. Sa vie est littéralement envahie par la miuf. »

Devant la cour, sa femme, M^{me} Rita Pinot, affirmait que l'isolement à la mousse formaldéhyde, en décembre 1979, avait provoqué les malaises suivants: quintes de toux le soir, fatigue le matin, maux de gorge, nez bouché et étourdissements la nuit. L'analyse du dossier médical a cependant révélé que M^{me} Pinot avait subi une opération pour une déviation de la cloison nasale à l'âge de 16 ans et souffrait d'une rhinite (inflammation) chronique qui la

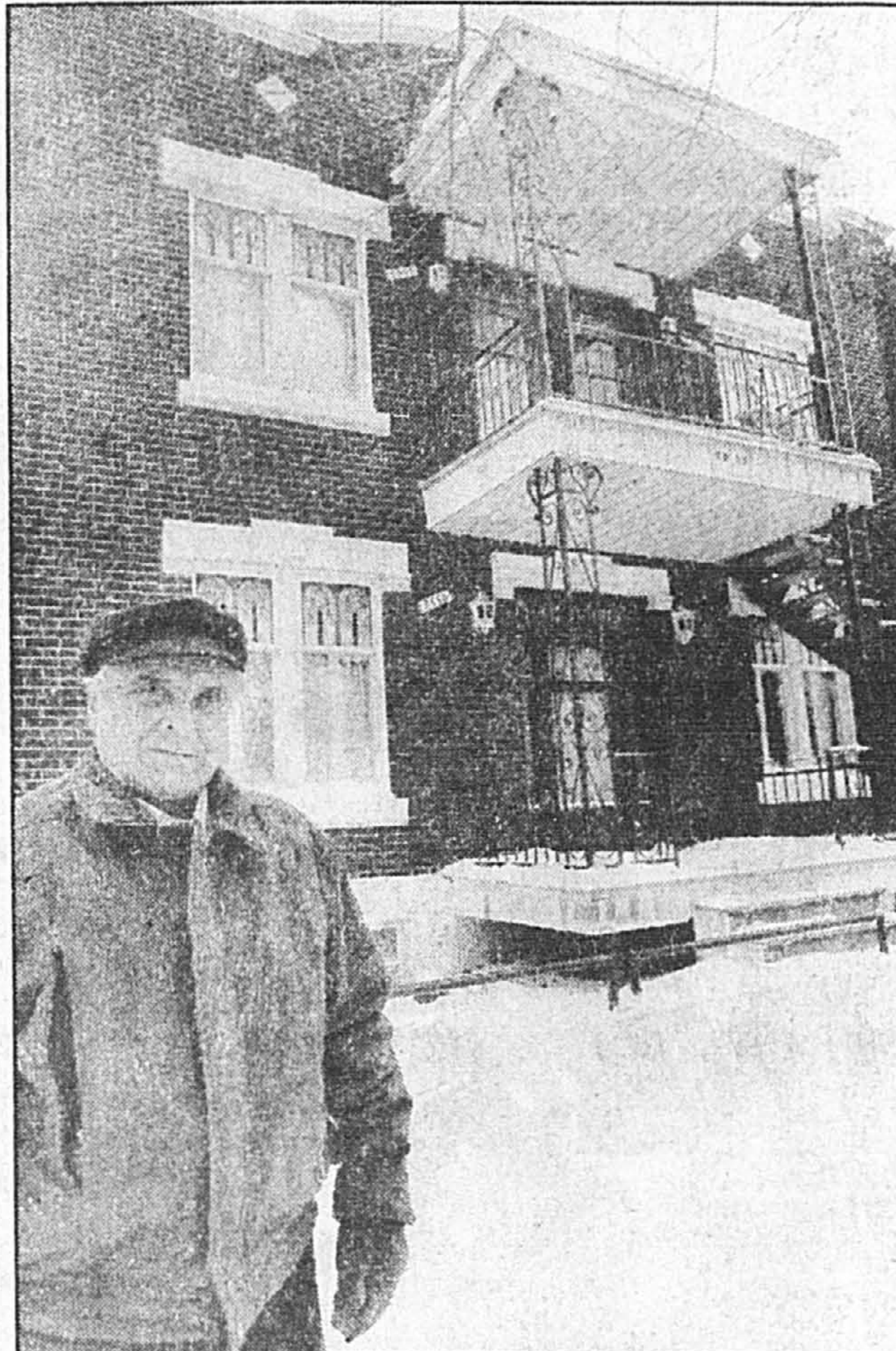
rendait hypersensible aux irritants. De plus, l'intervention chirurgicale a provoqué une perforation de la cloison nasale. Lors d'un examen pulmonaire, on a aussi remarqué des signes de bronchite chronique qu'on attribue à vingt ans de cigarette. M^{me} Pinot a toutefois cessé de fumer en 1974.

De plus, les tests cutanés d'allergie au formaldéhyde se sont révélés négatifs. Des médecins pensent que l'utilisation abusive de décongestionnants pourrait expliquer quelques-uns des maux. Et ce n'est pas tout, il y a la ménopause! Les premiers symptômes seraient apparus peu de temps avant les travaux d'isolation de la maison. Était-ce la cause des étourdissements et de la grande fatigue?

« Comme il fallait trouver une cause, on a mis bien des choses sur le compte de la ménopause », répond M^{me} Pinot, aujourd'hui âgée de 56 ans, qui, comme les autres plaignants, est extrêmement déçue du jugement.

Le juge Hurtubise conclut qu'il est en face de plusieurs possibilités, mais d'aucune probabilité, encore moins de certitude. Selon lui, rien ne permet de relier ces malaises à la miuf: « La preuve médicale ne supporte pas de façon prépondérante les prétentions de M^{me} Pinot. »

Dans le cas de cette famille, comme dans celui des autres, le juge estime que ces phénomènes subjectifs ont pu être causés par de nombreux facteurs, tant physiques que psychologiques. Il a retenu la preuve présentée par les défendeurs et selon laquelle le stress, le tabagisme, la dépression, l'alcool, le travail, les allergies, les problèmes psychologiques, la médication et même la ménopause pouvaient tout autant que la miuf être à l'origine des différents malaises ressentis par ces personnes.



M. Georges Pinot devant sa maison isolée à la miuf qu'il habite toujours rue Berri, à Montréal: « Que le juge pense que je suis hystérique, je ne le prends pas! »

PHOTO PAUL HENRI TALBOT - La Presse

Le toxicologue Albert Nantel, expert principal pour les victimes, a reconnu qu'une partie des troubles de M^{me} Pinot pouvaient

dépendre de la perforation de la cloison nasale et de l'utilisation des décongestionnants. Mais selon lui, « même si la rhinite n'a pas été causée par l'exposition à la miuf, il est probable que ce phénomène ait été aggravé par ce produit. »

Le fils, André, qui avait neuf ans à l'époque, se plaignait lui aussi de saignements de nez et autres malaises, contrairement à ses deux sœurs qui n'ont jamais connu de problèmes de santé.

Dans son témoignage, M. Pinot raconte: « Tout le monde parlait de miuf chez nous. On n'avait plus de vie de famille. » Le docteur Nantel a émis l'hypothèse que cette anxiété était peut-être à l'origine de l'infarctus qu'a subi M. Pinot en 1983.

À un certain moment, le professeur d'André est intervenu pour conseiller aux parents de cesser de parler de la miuf à la maison parce que cela rendait leur fils terriblement nerveux.

« Que le juge pense que je suis hystérique, je ne le prends pas. Qu'il pense que nous avons été victimes de la psychose collective, je ne le prends pas. Et qu'il dise que ma maison n'a subi aucun dommage, ça non plus, je ne le prends pas! Pour enlever cette saloperie dans les murs, il me faut 100 000 \$ », déclare M. Pinot aujourd'hui âgé de 59 ans.

Le docteur Gilles Pineau a examiné M. Pinot qui se plaignait, entre autres, d'irritation des yeux: « Il est difficile de caractériser ces symptômes dont la description varie chaque fois que monsieur en parle », dit-il. À son avis, certains malaises sont probablement attribuables à de la fatigue oculaire causée par les nombreuses heures de travail de dessinateur, au tabagisme ou encore aux produits chimiques qu'il utilise pour sa machine à copier les plans. Le juge a retenu cette version.

La famille Pinot vit toujours dans la maison isolée à la miuf sur la rue Berri, à Montréal. Les problèmes de santé se seraient atténués, même si la mousse est encore dans les murs. Il semble que le taux de formaldéhyde diminue avec le temps.

M. Paillé est un gros fumeur de pipe

Le toxicologue Albert Nantel n'a pu, dans certains cas, soutenir la thèse des victimes. Il a, par exemple, refusé de rédiger des rapports pour défendre la cause de M. Jean-Guy Paillé et de ses trois enfants qui vivent à East Angus.

« Si on me demande de me prononcer sur une relation causale possible, la je pense que je ne suis pas capable », a-t-il expliqué. Il a été démontré en cour que l'une des filles avait souffert d'infection des voies respiratoires, de dermatite, de névrose et d'anxiété bien avant l'installation de la miuf et même après avoir quitté la maison.

Chaque année, la jeune fille consultait le médecin pour des problèmes de bronchite. Quant au père, il a admis durant son témoignage qu'il souffrait de maux d'estomac avant la miuf et qu'il avait subi une opération. M. Paillé fumait également de cinq à dix pipes par jour, plus quelques cigares.

En parlant des malaises ressentis par ce dernier, le docteur Nantel déclare: « Il est difficile de se faire une opinion claire. Ceci est principalement dû à ses antécédents médicaux, ainsi qu'à ses habitudes de vie. »

Un autre médecin a conclu à une « bronchite tabagique ». Et estime que tous les malaises rapportés ont des causes plausibles qui n'ont rien à voir avec l'isolation d'une maison.

Les familles reprochent au juge de s'en être tenu aux arguments des compagnies

Le juge René Hurtubise avoue avoir été impressionné par la preuve présentée par Borden Chemical et Lorcon

MARTHA GAGNON

Les avocats des familles reprochent au juge Hurtubise d'avoir retenu uniquement la preuve présentée par les compagnies défenderesses impliquées dans la fabrication et l'installation de la mousse d'urée formaldéhyde.

Dans son épais jugement, celui-ci ne cache pas qu'il a été davantage impressionné par la preuve des défendeurs Borden Chemical et Lorcon que par celle du docteur Albert Nantel, directeur du Centre de toxicologie du Québec et témoin-clé pour les victimes. « Au-delà de son dévouement, cet expert (le docteur Nantel) nous a semblé disposer de ressources matérielles limitées et, en quelque sorte, il est apparu coincé et seul face à l'ampleur du problème », explique le juge.

Un élément que devra prendre en considération l'Office de protection des consommateurs qui décidera prochainement si la cause doit être portée en appel. Le jugement sur les six causes-type risque d'avoir une influence déterminante sur les 5000 autres plaintes portées par des citoyens.

Le docteur Nantel a choisi d'interpréter les symptômes des gens en se fiant à son expérience comme toxicologue et en se basant sur la littérature scientifique et les données médicales, qui sont peu nombreuses. Il n'a pas fait d'examen cliniques. Pour lui, il n'était pas nécessaire d'arriver à un degré de certitude absolue, mais il suffisait de dresser la liste des possibilités ou des probabilités.

Le juge lui reproche de ne pas avoir fourni tous les rapports médicaux des personnes, ce qu'ont fait les défendeurs. « Il eut été préférable qu'il consulte systématiquement le dossier médical, tant antérieur que postérieur à l'installation de la miuf ». Le tribunal estime que cette démarche lui aurait permis de vérifier les déclarations du patient.

Et le juge pose une autre question:

« Pourquoi le docteur Nantel n'a-t-il soumis les familles à aucun test objectif? »

Pour justifier son approche, le toxicologue déclarait devant la cour qu'il était extrêmement difficile de recruter des médecins qui auraient consenti à examiner les personnes et à venir témoigner de leurs résultats en cour. Selon lui, la procédure imposée qui l'obligeait à consulter les avocats et l'Office de protection des consommateurs, rendait ces démarches encore plus compliquées. De plus, le docteur Nantel n'a pas participé aux choix des causes-types.

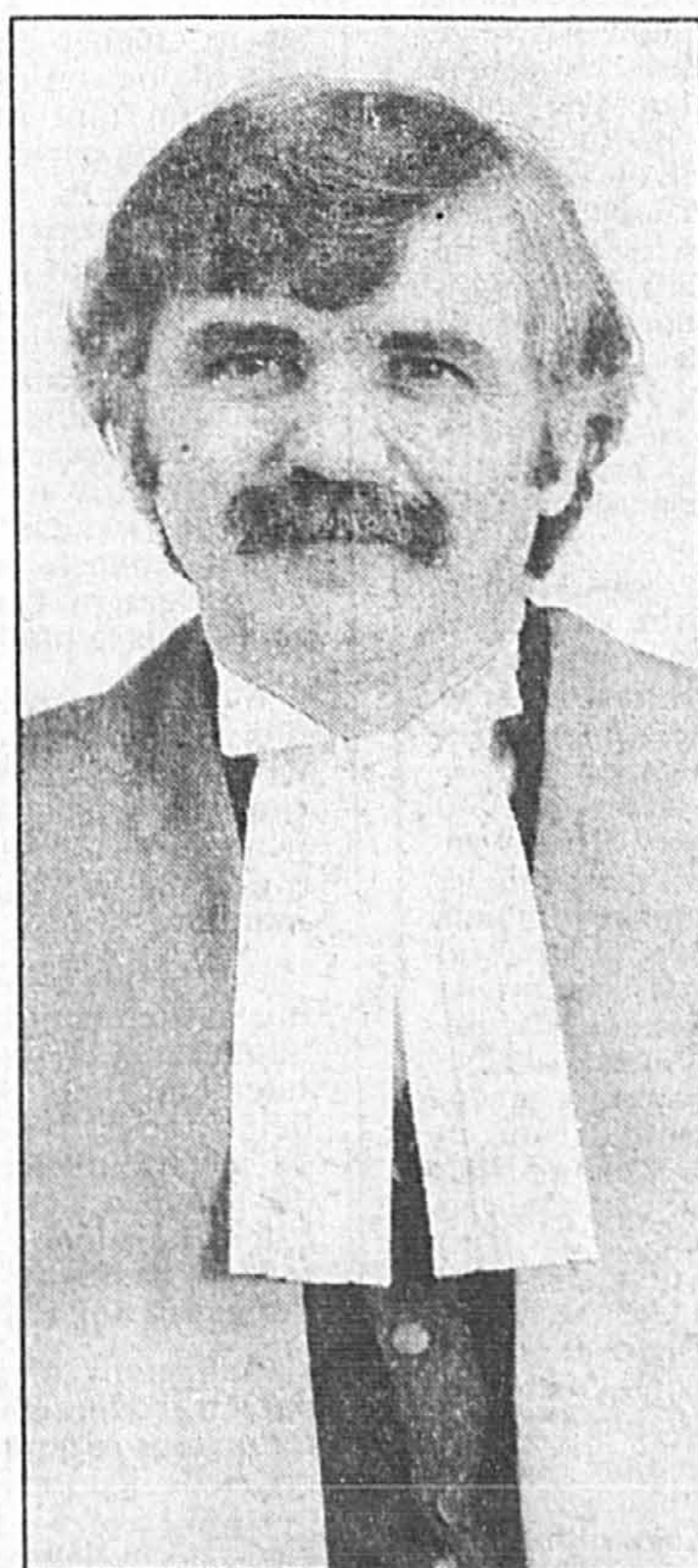
Il estimait qu'il était difficile, voire impossible, de poser un diagnostic clinique dans ce contexte. Il a mis au défi qui que ce soit de réussir. Il ne pouvait non plus s'engager dans une étude épidémiologique prospective qui aurait été fort longue et fort coûteuse.

Dans plusieurs cas, le docteur Nantel ignorait les antécédents médicaux des individus. Par exemple, M^{me} Rita Berthiaume, une des plaignantes, ne l'a pas informé des 35 visites effectuées auprès de divers médecins de 1969 à 1984. Il ignorait aussi qu'elle avait une difformité au nez qui pouvait occasionner certains ennuis.

Le juge estime que le docteur Nantel aurait dû posséder ces informations pour être capable de porter un jugement de valeur. En contre-interrogatoire, le toxicologue modifiait son opinion pour conclure que la cause des symptômes de M^{me} Berthiaume n'était pas le formaldéhyde dont le taux était très faible dans cette maison. « Mais peut-être des microparticules... »

On a même obtenu des expertises psychiatriques

Le juge Hurtubise affirme que les compagnies défenderesses ont utilisé une méthode d'analyse rigoureuse qui possède une « ligne de force indéniable ». Ils ont procédé à un questionnaire médical complet, des examens physiques, des ex-



Le juge Hurtubise: à ses yeux, le docteur Nantel, l'expert des familles, disposait de ressources matérielles limitées et, « en quelque sorte, il est apparu coincé et seul face à l'ampleur du problème ».

amens de laboratoire, des consultations de spécialistes au besoin, des visites au domicile des gens et ils ont produit les sommaires des dossiers médicaux antérieurs.

Dans certains cas, on a même déposé à la cour des expertises psychiatriques. C'est ce qui s'est produit pour M^{me} Dolores Simard qui avait déjà été hospitalisée pour une dépression. Le juge s'est dit particulièrement touché par l'histoire et le témoignage sincère de cette mère de famille qui éprouvait une grande crainte de vivre dans sa maison isolée à la miuf et de développer un cancer.

Malgré cela, il s'est dit incapable de relier les malaises de M^{me} Simard à la présence de la mousse. Les médecins l'on convaincu que l'anxiété sont souffrait M^{me} Simard pouvait avoir des « retombées sur la symptomatologie de celle-ci, ce que la preuve a révélée ».

Dans tous les cas, le juge appuie sa décision sur les examens et rapports médicaux. « Le tribunal n'a d'autre choix, sur la base de la preuve reçue, que de reconnaître la logique de celle offerte par les compagnies défenderesses. Cette preuve a révélé le passé médical complet de chaque intéressé, historique qui dans plusieurs cas démentait les versions et prétentions des demandeurs ».

M^{me} Nicole Hesler, représentante des victimes, affirme qu'il s'agit d'une « mauvaise interprétation de la preuve. Le juge voulait des certitudes, or ce n'est pas possible dans une telle cause. Il a présidé ce procès comme s'il s'agissait d'une commission scientifique. Est-ce qu'on sait pourquoi des gens contractent la méningite et d'autres pas? De la même manière, est-ce qu'on peut savoir pourquoi des gens sont plus sensibles que d'autres à la miuf? » À son avis, le juge a imposé aux victimes un fardeau de preuve beaucoup trop lourd.

Par ailleurs, le procès n'a pas permis d'établir un lien entre la miuf et le cancer. Un seul médecin des États-Unis est

venue affirmer en cour qu'elle connaissait quatre cas de personnes qui avaient développé des cancers après avoir été exposées à la formaldéhyde. Elle a cependant refusé de dévoiler leurs noms, malgré une ordonnance du tribunal lui enjoignant de le faire.

Selon M^{me} Hesler, elle a agi ainsi parce qu'elle pouvait être poursuivie chez elle pour ne pas avoir respecté le secret professionnel.

Le juge a soulevé l'hypothèse de la psychose collective

M^{me} Hesler reproche au juge d'avoir soulevé l'hypothèse de la psychose collective. Celui-ci note dans son jugement: « Au-delà des difficultés de preuve, faut-il s'étonner que les demandeurs et nombre d'autres utilisateurs de la miuf aient cru fondés une multiplicité de malaises allant jusqu'à la crainte du cancer? N'étaient-ils pas invités à réagir de la sorte par une série de décisions politiques et administratives qui ont trouvé des échos prononcés dans les médias? »

Il donne comme exemple la mise en oeuvre de programmes d'aide aux présumées victimes, la création du Centre miuf et la publication de documents sur la relation entre les symptômes et le cancer.

Le juge se demande si cette « chaîne de décisions était porteuse d'une responsabilité morale sur le plan socio-politique ». S'il pose la question, il se garde bien d'y répondre. « Il ne nous appartient pas de disposer de cet aspect, d'autant moins que le gouvernement canadien n'est pas une des parties. »

Qui est le juge René Hurtubise?

Éditorial

Paul Desmarais
président du conseil
d'administrationRoger D. Landry
président et éditeurClaude Masson
éditeur adjointMarcel Desjardins
directeur de l'informationAlain Dubuc
éditorialiste en chef

Le temps des enfantillages doit cesser

Le débat constitutionnel vient de traverser un autre épisode loufoque, avec le chasseur-croisé qui a entouré la conférence des premiers ministres sur l'économie, la ruse du premier ministre Mulroney pour asseoir onze premiers ministres à la même table, la valse-hésitation de Robert Bourassa qui est resté à Québec.



Tous ces enfantillages peuvent faire sourire. Mais ils ont aussi un impact sur le cours des négociations entre le Québec et le reste du Canada. Un impact néfaste. Car ce n'est pas de cette façon que le gouvernement Bourassa pourra débloquer le dossier constitutionnel ou permettre au Québec de gagner des points.

Robert Bourassa a commis une erreur de jugement en boycottant la conférence des premiers ministres. Cette conférence, même si elle n'a rien donné de concret, a semblé une démarche assez positive aux dix autres premiers ministres pour qu'ils décident de se revoir en février. Cette fois-là, le premier ministre Bourassa devra mettre fin aux comportements d'enfants d'école qui dominent notre vie politique et participer à la rencontre.

La stratégie québécoise repose sur la promesse formulée après l'échec de l'accord du lac Meech de ne plus jamais négocier à onze. Cette décision, éminemment logique, se justifie pour deux raisons: d'abord éviter que les représentants québécois soient marginalisés et pressurés, et ensuite éviter la surenchère, les revirements et la confusion qu'engendrent des négociations à onze joueurs qui ont chacun leurs intérêts.

Mais on a oublié ces raisons pour faire du refus de négocier le symbole de la fermeté de Robert Bourassa. Ce glissement nous a plongés dans une situation intenable qui nous fait lentement sombrer dans le ridicule.

Certains voient dans ce boycottage des rencontres à onze comme une

victoire dans la guerre des nerfs entre le Québec et le reste du Canada. Mais dans un cas comme la conférence des premiers ministres ou il n'y avait pas de négociations et pas de débat constitutionnel, de quoi le Québec s'est-il protégé? A-t-on gagné des points? A-t-on amélioré notre rapport de forces? Non. M. Bourassa n'a réussi qu'à rappeler qu'il est fâché depuis Meech.

Bref, on en est venu à ériger la bouderie au statut de stratégie politique. La bouderie appartient à l'arsenal des relations enfantines. A une différence près: même les tout-petits savent qu'un jour, il faut cesser de bouder.

Ce temps est venu pour nos politiciens. D'abord parce que le mythe de la faiblesse de Robert Bourassa face au Canada doit être dégonflé. Le premier ministre a bien des défauts, on lui reproche ses hésitations, mais, au fil des ans, on a pu constater à quel point il était têtue. Il n'a pas cédé à Victoria. Il n'a jamais cédé à Meech, même dans les derniers jours. En outre, la vigilance de l'opposition péquiste et de la population est telle qu'on n'arrive pas à imaginer comment M. Bourassa pourrait faire une concession inacceptable aux Québécois et survivre politiquement. C'est pourquoi affirmer que les intérêts du Québec sont liés à son refus de rencontrer d'autres premiers ministres relève de l'enfantillage.

Au contraire, cela a nui au Québec. Les rencontres jouent un rôle fondamental dans les négociations et les rapports entre pays, entre partenaires économiques: Baker en URSS, les sommets des grands, les sommets socio-économiques, les négociations patronales-syndicales. Au nom de quelle loi le processus constitutionnel échapperait-il à ces règles qui gouvernent les relations entre humains? Le résultat du boycott québécois était prévisible. L'absence de M. Bourassa a ulcéré les autres premiers ministres, et leur a surtout enlevé le goût d'accepter les aménagements que réclame le Québec.

Est-ce un progrès pour le Québec? Ce l'est surtout pour les souverainistes qui, en toute logique, n'ont aucun intérêt à encourager des discussions qui leur paraissent vaines. Mais pour M. Bourassa, qui favorise une forme de fédéralisme renouvelé, l'attitude est suicidaire.

Le même raisonnement s'applique à l'autre fondement de la doctrine québécoise qui, en raison du carcan de la loi 150, ne peut pas discuter avec le reste du Canada d'une offre avant qu'elle ne soit formelle. Il est vrai que le Québec doit se protéger en s'assurant que le Canada anglais s'est entendu sur une formule avant d'entamer des négociations. Mais en refusant de commenter les propositions constitutionnelles, en refusant d'expliquer ce qui est acceptable ou inacceptable dans ces propositions, défend-on les intérêts du Québec?

Si la bouderie relève du comportement enfantin, cette attitude se rapproche du mode de séduction pré-pubère. Les négociations constitutionnelles ne sont pas un jeu de devinettes. Ce silence québécois, la encore, ne peut qu'entraver une démarche qui amènerait à un renouveau acceptable au Québec.

La vraie fermeté, ce n'est pas de se taire et de se cacher dans le bunker de la Grande-Allée. C'est d'abord de lutter pour ses convictions et se battre pour les intérêts du Québec. Dans ce cas précis, M. Bourassa doit dire clairement ce qu'il attend du reste du Canada, ce qu'il estime être inacceptable dans les offres fédérales, ce qui peut être amélioré.

Ses hésitations s'expliquent peut-être par le fait qu'il craint que l'opinion publique, qui penche en faveur de la souveraineté, lui reproche de travailler trop clairement au renouvellement du fédéralisme. Qu'il se rassure. Un sondage Multi-Reso, publié dans *Le Devoir*, indique que 56 p. cent des Québécois sont en faveur des négociations à onze, et qu'à peine 23,9 p. cent des répondants préfèrent les négociations à deux avec Ottawa!

Cet appui vaut encore plus pour une rencontre économique. M. Bourassa ne doit pas craindre de rencontrer les autres premiers ministres si cela peut contribuer à la relance économique, autrement plus importante pour le vrai monde que le débat constitutionnel.

Alain DUBUC

Loto Canada!

On croyait pourtant avoir tout vu. Après les «freak shows» de la Commission Spicer et les «concours d'amateurs» animés par l'ex-duo Castonguay-Dobbie, on était certain d'avoir atteint le fond du baril. C'était compter sans l'imagination des stratèges fédéraux qui viennent d'inventer la loterie constitutionnelle.



Le jeu est relativement simple et tout le monde est invité à y participer. Il suffit, dans une lettre de présentation, de faire part à Ottawa de son intérêt pour le débat en précisant l'angle particulier sur lequel on prétend avoir quelque chose à dire. Avec un peu de chance et à condition de correspondre au profil des figurants recherchés, on peut décrocher le gros lot: un voyage, toutes dépenses payées, dans une grande ville canadienne pour y jouer le rôle d'un citoyen ordinaire dans un forum de la dernière chance pour l'unité canadienne.

A quelques mois, en effet, de l'échéance fixée par le Québec, le gouvernement tiendra, à compter de janvier prochain, cinq réunions publiques à Halifax, Calgary, Montréal, Toronto et Ottawa pour tenter de dégager un consensus sur la révision de la constitution. Comme il se doit, des parlementaires, fédéraux et provinciaux, des experts et des représentants de groupes de pression seront invités à y discuter des modalités du projet.

Les organisateurs sont cependant coincés entre le souvenir de consultations antérieures assez épuisantes et le désir maintes fois exprimé par beaucoup de Canadiens d'être associés à cette démarche. D'où la présence de représentants du «monde ordinaire», choisis par tirage au sort. Ceux-ci donneront à cet aréopage un caractère résolument populaire tout en lui évitant de tomber dans la lourdeur d'une bien problématique assemblée constituante.

Le procédé ne manque certes pas d'astuce. Mais son caractère aléatoire risque fort d'alourdir encore l'hypothèque de scepticisme qui pèse sur toute nouvelle initiative d'Ottawa. Car quand on en est rendu à laisser une aussi grande place au hasard, on s'expose à se faire accuser de jouer à la loterie avec l'avenir d'un pays. Et d'être prêt à tout pour sauver les apparences. Y compris, pourquois pas, un bingo constitutionnel.

Pierre GRAVEL

"APPELLE-MOI PAS KAMARADE, CHOSE, ÇA M'ÉNERVE"

- B. ELTSINE



DROITS RÉSERVÉS

LETTRE DE MONTRÉAL

L'éditorialiste en chef de La Presse, Alain Dubuc, et l'éditeur de Toronto Star, John Honderich, poursuivent leur correspondance sur leurs visions respectives du Canada et du Québec. La présente lettre d'Alain Dubuc paraît en anglais dans le Star.

Dear John,
Pour respecter l'esprit des Fêtes, j'ai voulu poursuivre notre démarche positive en trouvant un sujet sur lequel nous pourrions être d'accord. Il y en a un, sur lequel les Québécois et les autres Canadiens ne s'entendent pas pour le moment mais qui nous rapprochera, j'en suis sûr, dans l'année qui vient. Il s'agit de l'avenir politique de Jean Chrétien.

À l'heure actuelle, la popularité de M. Chrétien semble symboliser le gouffre qui sépare le Québec du reste du Canada. Il est en tête dans les autres provinces, tandis que les Québécois ont la même attitude face à lui que la vôtre face à Brian Mulroney. Un ressentiment qui confine à la haine.

Mais d'abord, laissez-moi vous expliquer pourquoi Jean Chrétien est si impopulaire au Québec.

Vous pensez sans doute que ça s'explique par son fédéralisme pur et dur et son opposition au lac Meech. Bref, le syndrome Sharon Carstairs, une allusion à son accablant échec à la convention libérale au lendemain de l'échec de Meech, qui n'est pas passée inaperçue ici. Mais il n'y a pas que la constitution.

Il y a aussi le syndrome du «pit-gars-de-Shawinigan». Nous avons souvent l'impression qu'il y a un petit côté Oncle Tom dans vos rapports avec Chrétien. Vous semblez émus par ce Canadien-Français simple mais reconnaissant. Ça ne prend pas ici. Pas plus que la principale motivation de M. Chrétien, sa fierté d'avoir réussi dans ce monde anglo-saxon qu'est le Canada, un peu comme un immi-

grant ému d'avoir pu réussir dans son pays d'adoption. Mais le Canada a changé depuis que Chrétien est devenu quelqu'un, a cessé d'être injuste envers les francophones, à un tel point qu'il n'est pas possible pour les générations plus jeunes de comprendre son émerveillement face à ses propres réalisations. En d'autres mots, il est anachronique.

Mais la principale raison de notre méfiance, c'est que nous le connaissons mieux que vous. Nous avons suivi sa carrière et nous nous souvenons du *French Power*. Même si Trudeau n'est pas une idole ici, nous reconnaissons sa contribution. Et si Trudeau était un Guy Lafleur, Chrétien était le plombier de l'équipe. Et cela nous mène au syndrome du *Principe de Peter*.

Peut-être que vous ne vous en rendez pas compte parce que vous attribuez ses malheurs à sa mauvaise maîtrise de l'anglais. Détrompez-vous, son français est exactement pareil.

Et donc, nous avons un homme intelligent, qui fut un ministre compétent, mais pas quelqu'un dont on fait un premier ministre. Souvenez-vous de ses gaffes, de sa volte-face durant la guerre du Golfe, de ses manœuvres dans sa croisade anti-Dobbie, de son approche simpliste à des problèmes complexes, comme quand il a dit que la crise constitutionnelle, c'était seulement comme une auto prise dans un banc de neige. Demandez-vous si cet homme peut diriger la huitième puissance du monde, si vous voulez qu'il vous représente à travers la planète. Nous croyons que non.

Et maintenant, permettez-moi de vous dire pourquoi je crois que vous changerez probablement d'idée. J'ai trouvé quatre raisons.

Premièrement, parce que vous apprendrez à le connaître!
Deuxièmement, il ne livrera pas la marchandise. Les libéraux l'ont choisi, approuvés à travers le Canada, parce qu'il était l'héritier d'un grand rêve et parce qu'ils

croyaient qu'il gagnerait le Québec. Maintenant, les Canadiens savent qu'il ne remportera pas une élection au Québec et qu'il perdra probablement dans son propre comté de St-Maurice.

Troisièmement, il réussira surtout à exacerber les tensions. Je vais vous donner un seul exemple, qui ne s'est sans doute pas rendu aux médias ontariens. La semaine dernière, il a déclaré que l'un de ses buts, c'était de recréer un *French Power* s'il devenait premier ministre, où les francophones détendraient les postes importants. Il a dit cela dans un discours, sans être talonné par des journalistes hostiles. Bien sûr, sa déclaration visait à séduire des francophones. Mais un politicien responsable ne dit pas cela, s'il connaît le degré de tensions au Canada.

Quelle gaffe! Et, croyez-moi, ce ne sera pas populaire au Québec. Nous avons découvert que le *French Power* était une nuisance.

Et cela me mène à ma quatrième raison: Chrétien est Québécois. Quand les libéraux l'ont choisi comme leader, ils ont engendré une situation malsaine: les dirigeants des deux principaux partis viennent du Québec et donc, aux prochaines élections, les chances sont grandes que le premier ministre du Canada soit encore québécois. Encore! Comment pouvez-vous tolérer cela? Nous en serions incapables. C'est mauvais pour la démocratie, c'est mauvais pour votre bien-être, et ce n'est même pas bon pour nous. Vous devriez faire quelque chose et cesser de croire qu'un parti canadien doit être dirigé par un Québécois pour gagner une élection.

Durant la convention libérale, Sheila Coops était plus populaire ici que Chrétien. Aujourd'hui, Joe Clark battrait Chrétien. Et donc, même si cela vous étonne un peu, c'est un thème sur lequel les Québécois et les autres Canadiens peuvent s'entendre. N'est ce pas là une bonne façon, pour un éditorialiste, de vous souhaiter Joyeux Noël? À l'an prochain, ALAIN

Le bicentenaire d'une démocratie parlementaire devenue exemplaire

MARCEL ADAM

Le Québec célèbre cette semaine son deuxième centenaire en tant que démocratie élective ou parlementaire.

L'Acte constitutionnel de 1791 ne dotait pas le Bas-Canada (le Québec d'aujourd'hui) d'un vrai parlement puisque son gouvernement serait non pas responsable mais représentatif. Son exécutif n'était pas responsable aux députés et ceux-ci n'avaient pas le contrôle des dépenses publiques. Bref, ce parlement demeurerait largement sous la tutelle de Londres.

Mais en permettant de créer des circonscriptions et d'élire des députés, cette loi constitutionnelle créait les conditions nécessaires au développement éventuel d'un vrai régime parlementaire.

Les Canadiens n'ont pas obtenu la démocratie élective de haute lutte, comme ce fut généralement le cas dans les autres démocraties. Ils en ont hérité de la Grande-Bretagne qui s'y est résignée à contre-cœur par calcul politique: s'assurer leur loyauté pendant la guerre qui l'opposait aux États-Unis.

Ce facteur n'est sans doute pas étranger au fait que si les Canadiens se sont vite faits aux règles du jeu parlementaire, ils ont été lents à s'imprégner du génie de la démocratie et à développer les réflexes du citoyen authentiquement démocrate.

Il faut dire que l'absolutisme monarchique sous lequel ils avaient toujours vécu ne les avait pas préparés à se comporter comme des citoyens libres et

responsables dans l'administration de leurs affaires.

C'est cette carence qui avait incité lord Durham à proposer une profonde modification de la vie politique de la colonie après les troubles de 1837:

«On peut regarder comme une des causes principales de l'insuccès du gouvernement représentatif et de la mauvaise administration du pays, dit-il dans son rapport à Londres, l'absence totale des institutions municipales qui donneraient une certaine autonomie sur ses affaires régionales.»

Si nos ancêtres pratiquaient une démocratie formelle mais se comportaient comme s'ils n'y croyaient pas, il faut en attribuer une large part de responsabilité au clergé catholique. Pour lui la démocratie était le produit empoisonné du libéralisme, cette philosophie pernicieuse que condamnait l'Église et dont la Révolution française devait révéler toute la malice.

Ces piètres réflexes démocratiques sont évidemment pour quelque chose dans le fait que la corruption a longtemps affligé nos moeurs politiques. Mais il ne faut pas négliger une circonstance très atténuante, le retard économique de cette société rurale, qui n'était pas propice à la pratique héroïque des vertus civiques.

Tout cela a fait que nous sommes à la fois très en avance et très en retard, puisque, dit le professeur Gérard Bergeron, «la démocratie à la moderne, nous ne l'avons que depuis très peu».

Ce clergé qui a été en bonne partie responsable de la longue

atrophie démocratique de notre peuple, l'est peut-être aussi du déclenchement du renouveau qui a fait que le Québec est devenu une démocratie exemplaire dans le monde occidental. La publication du pamphlet des abbés Louis O'Neil et Gérard Dion dénonçant nos moeurs politiques corrompues, après les élections provinciales de 1956, est considérée par le professeur Louis Massicotte comme le point tournant de notre société à cet égard.

Cet événement coïncidant avec l'amélioration sensible du niveau de vie des Québécois et avec leur maturation civique, le temps était mûr pour que dans les années 60 la Révolution tranquille commence à introduire un ensemble de réformes politiques et électorales qui font aujourd'hui du Québec un objet d'envie dans les démocraties.

La démocratie parlementaire rudimentaire de 1791 a donné lieu, avec le temps, mais surtout depuis quelques décennies, à une démocratie moderne qui fait paraître prophétique cette mise en garde du Colonial Office de 1789:

«L'établissement d'une législation séparée et locale dans une province éloignée évoque si manifestement l'idée habituelle d'un groupement distinct et l'existence d'une indépendance pratique en ce qui concerne plusieurs des aspects les plus importants du gouvernement, qu'il semble naturellement frayer la voie à une séparation complète qui s'accomplira dès que d'autres circonstances en favoriseront l'avènement.»

Lysiane Gagnon



La vraie menace

La passionnante série d'articles de Michèle Ouimet sur l'enseignement du français, publiée dans *La Presse* des 14, 15 et 16 décembre, vient confirmer, si besoin en était, que ce n'est pas de l'extérieur que le français est menacé au Québec.

Le vrai danger n'est pas la prédominance de l'anglais sur la scène internationale: ce phénomène n'entraîne pas nécessairement l'atrophie des langues nationales; l'espagnol, le flamand ou le portugais se portent très bien; c'est même le cas du danois, du suédois et du norvégien, malgré que ces langues n'aient aucun rayonnement en dehors de la Scandinavie et que presque tous les Scandinaves parlent couramment l'anglais. Et l'on veut nous faire croire que le français, grande langue de culture parlée sur les cinq continents, serait plus vulnérable à la pression de l'anglais que le norvégien? Allons donc!

Ce qui menace le français n'est pas non plus la minorité anglophone, de plus en plus bilingue et minoritaire. Ce ne sont pas non plus les immigrants, dont tous les enfants vont à l'école française et qui seront des citoyens bilingues ou trilingues... et qui souvent, du reste, parlent un meilleur français que celui du pays d'accueil.

Ce ne sont pas enfin, malgré les hauts cris de ceux qui perpétuent cette mentalité de camp assiégé qui a tant nui au développement du Québec, les amendements qu'on pourrait — et qu'on devrait — apporter à la loi sur l'affichage: il n'y a pas de commune mesure entre les «dégâts» que causerait l'apparition de quelques mots d'anglais ou de chinois à la devanture de quelques dépanneurs et les ravages profonds et constants que produit chaque jour, dans l'esprit de chaque écolier, l'absurde philosophie qui a présidé à la conception des programmes d'enseignement du français de notre très francophone et très pure laine ministère de l'Éducation.

Le constat établi par Michèle Ouimet, après un mois d'enquête et d'entrevues, montre que si un coup de barre n'est pas donné, et vite, nous aurons réussi à dilapider notre plus précieuse héritage: une grande langue de culture à dimension internationale venue du terroir français et jalousement protégée pendant plus de trois siècles par nos ancêtres — lesquels, incidemment, aussi peu instruits fussent-ils, consacraient plus de temps à l'étude du français que les élèves d'aujourd'hui.

Incroyable mais vrai, «les jeunes qui jadis quittaient l'école après la septième année avaient reçu autant d'heures d'enseignement du français que ceux qui quittent l'école secondaire aujourd'hui.» Des adolescents qui ignorent ce qu'est un verbe, un complément, un participe passé, perdent leur temps dans des cours d'«économie familiale», à apprendre ce que leurs parents pourraient facilement leur enseigner.

Comme le signale notre collègue avec moult exemples à l'appui, la qualité du français des élèves déperit. Il y a, évidemment, comme à toutes les époques, une petite élite qui possède bien sa langue (la plupart des jeunes journalistes que *La Presse* a embauchés ces dernières années en font partie; les emplois étant rares, ils ont été triés sur le volet, parmi des centaines de candidats). Ce qui a changé, estime Michèle Ouimet, c'est que les catégories «moyennes» sont tombées vers le bas.

Le système scolaire n'est pas l'unique source des problèmes — on n'a qu'à voir le niveau de langue de la télévision, le sabir prétentieux et fautif de nos organismes officiels, etc — mais il en constitue, évidemment, la plus importante. N'est-ce pas à l'école à faire contre-poids au laisser-aller linguistique de la société et des familles?

L'enquête de Michèle Ouimet montre que les élèves sont conscients de leurs fautes, et qu'ils en sont frustrés: «Les professeurs auraient dû nous enseigner l'orthographe au lieu de nous montrer c'est quoi un poème, dit l'un d'eux.

D'autres renchérissent: «On veut savoir ce qui s'est passé avant nous, on veut étudier les grands auteurs... Quand on nous aura appris la base, la grammaire, l'orthographe, la syntaxe, avec des vrais auteurs — pas avec des articles de journaux —, on sera prêts à écrire des textes. Mais là, c'est tout le contraire qu'on fait. On ne connaît rien et on nous dit: Écrivez!»

Les profs aussi sont frustrés — même ceux qui enseignent les langues secondes car on ne peut apprendre une langue à quelconque qui ignore les mécanismes de sa langue maternelle; même ceux qui enseignent les maths, car les élèves ne comprennent pas la formulation des questions.

Les principaux problèmes signalés dans cette série d'articles:

- Les changements arbitraires de méthodes (alors que les méthodes classiques fonctionnaient);
- L'abandon de tout apprentissage systématique; on n'enseigne plus la grammaire, on ne fait plus d'analyse de textes, d'analyse logique, de dictée;
- Le culte de la facilité: les trucs remplacent les règles, l'éducation-spectacle remplace l'acquisition de connaissances précises; les élèves n'ont plus guère à lire que des articles de journaux — par définition des textes écrits à la va-vite sur des sujets fugaces;
- L'infantilisation des élèves: l'article est «un chef» (parce qu'il vient avant le sujet!); l'infinitif, c'est «un mot qui s'écrit comme dans le dictionnaire»; le verbe est «un mot d'action», l'adjectif, «un mot de qualité»;
- L'abolition de l'étude de la littérature, au profit du «vécu» de l'élève, dès lors incité à ne s'inspirer que de ses propres petites expériences limitées;
- La pédanterie: on demande aux élèves de faire de la «recherche», des «entrevues», on l'accable de notions confuses («déterminants», «habiletés langagières», «activités significatives d'écriture», etc), alors qu'on ne leur a jamais enseigné la langue comme telle. Tout le processus d'apprentissage du français est, comme le dit l'enseignant Pierre Lemaire, «de la pédagogie trouée.»

La société distincte dont nos politiciens nous rebattent les oreilles ne sera jamais qu'un gros paquet vide si à la base, on ne s'occupe pas de former des citoyens qui sauront lire et parler convenablement leur langue maternelle, et qui pourront facilement communiquer avec les francophones des autres pays.

Le pari de l'Europe

JACQUES DUFRESNE
collaboration spéciale

De notre point de vue, l'événement le plus significatif des dernières semaines, et peut-être même de l'année qui s'achève, c'est le fait que l'Angleterre a obtenu un statut particulier à l'intérieur de la CEE. Ou bien en effet

l'Europe sera asymétrique ou bien elle se fera sans l'Angleterre. La fière Albion, société distincte à sa manière, aura donc l'avantage du libre-échange avec les autres pays sans avoir l'obligation, par exemple, d'ajuster ses politiques sociales à celles du continent.

Quel sera le statut des députés anglais au parlement de Strasbourg? Auront-ils droit de vote sur toutes les questions, y compris sur celles qui n'engagent pas leur pays? On prévoit de jolies querelles juridiques à ce propos.

Sans doute les 11 autres pays n'ont-ils accepté d'accorder un statut particulier à l'Angleterre que pour mieux être en mesure de s'éloigner du peloton quand la chose leur conviendra. On apprend récemment que les Douze sont disposés à reconnaître l'indépendance des républiques yougoslaves qui leur en feront la demande. Il s'agissait là d'une unanimité de pure façade. L'Allemagne en effet n'a pas donné le choix à ses partenaires. Elle avait indiqué clairement qu'elle s'apprêtait à reconnaître unilatéralement la Slovincie et la Croatie.

Le principe d'une monnaie commune a été accepté à Maastricht. Les conditions que les pays membres devront remplir pour avoir droit à cette monnaie sont telles cependant qu'on se demande combien seront admis au premier départ. Vis-à-vis de la bureaucratie bruxelloise, l'Italie sera-t-elle plus disciplinée que vis-à-vis de son propre État national?

L'Angleterre est le seul pays où l'adhésion à l'Europe suscite un vrai débat public. Or l'Angleterre est aussi le pays qui défend sa souveraineté le plus jalousement. Quand les Allemands, les Français et les Italiens comprendront à quoi leurs dirigeants les ont engagés, seront-ils toujours disposés à les suivre?

L'idéal européen

On revient toujours à la question cruciale: l'idéal européen sera-t-il un principe d'unité assez fort pour empêcher la diversité de dégénérer en division?

Il est à craindre, ou à espérer, selon le cas, que l'idéal européen ne soit vraiment mobilisateur que dans la mesure où il assurera, à l'échelle de l'Europe, le triomphe d'idées que l'on juge discriminatoires à l'échelle des nations. À la base, partout en Europe, la grande préoccupation c'est l'immigration. On craint par-dessus tout une entrée massive et incontrôlable d'Européens de l'Est. On se croirait à Rome au moment de l'invasion des barbares. On notera au passage que les frontières actuelles de l'Europe des Douze correspondent d'assez près à celles de l'empire romain.

J'ai interrogé à ce sujet deux Européens typiques: un aubergiste français et sa femme, d'origine allemande. Ils ont admis sans hésiter qu'en raison de sa tradition comme terre d'accueil et de l'importance qu'y ont les droits de l'homme, la France peut difficilement adopter des positions trop restrictives en matière d'immigration. Quant à l'Allemagne, elle doit renoncer à toute mesure qui rappellerait son passé raciste au reste du monde.

Mutatis mutandis, les Belges, les Italiens et les Espagnols sont dans une situation semblable. Ils ont aussi d'excellentes raisons de fermer leurs frontières mais ne voudraient pas qu'on les accuse de pratiquer chez eux une discrimination qu'ils dénoncent encore quand elle se produit ailleurs.

L'Europe permettra de surmon-

ter ces contradictions. Ce ne sera plus tel ou tel pays qui fermera ses frontières, ce sera l'Europe. Déjà les travailleurs portugais peuvent entrer en Belgique ou en France sans problème tandis que pour les Africains, les conditions d'admission sont de plus en plus dissuasives. Ce n'est pas de la discrimination puisque le Portugal fait partie de l'Europe des Douze.

À partir d'exemples semblables, il serait facile de démontrer que l'idéal européen ne sera vraiment mobilisateur que dans la mesure où il reproduira les principales caractéristiques du nationalisme à l'échelle de l'ancienne chrétienté ou de l'ancienne romanité.

J'étais à Chartres il y a quelques jours. Sur le parvis de la cathédrale, un professeur anglais donnait de savantes leçons d'histoire européenne à un groupe de compatriotes. Il n'y avait pas de nations en Europe à l'époque où les cathédrales ont été construites. En ce sens, sur le parvis de Chartres, les Anglais sont chez eux, littéralement. À ces anciennes affinités culturelles, s'ajoutent, dans le Sud-Ouest, des affinités politiques. L'Aquitaine leur a appartenu. La plupart des Anglais ont sans doute rêvé d'acquérir une petite propriété dans ce pays de vignes et de soleil. Plusieurs réalisent leurs rêves aujourd'hui.

L'Allemagne a autant d'affinités avec l'Alsace et la Lorraine. Quand on considère les choses sous cet angle, l'Europe unie pa-



Margaret Thatcher: un rôle clé dans l'évolution de la Grande-Bretagne vers une sorte de société distincte par rapport à l'Europe des Douze.

Qui nous sommes

FRANCINE PELLETIER
collaboration spéciale

Vous sentez venir le temps des Fêtes avec un brin d'appréhension? Vous vous sentez coupable d'avoir boudé le party de bureau et de ne pas encore avoir appelé votre mère pour lui dire si, oui ou non, vous seriez au réveillon de Noël? Vous vous apprêtez à accueillir la nouvelle année avec un je ne sais quoi de morosité et un sourire un peu emprunté?...

Alors, dites-vous bien que vous n'êtes pas Québécois (e). Vous êtes un Canadien qui s'ignore! Ou peut-être, que sais-je, une Yougoslave en puissance? En tout cas, vous n'êtes pas Québécois (e). Parce qu'un Québécois, voyez-vous, c'est de bonne humeur, c'est confiant, ça aime les bonnes choses de la vie et les parties. Un Québécois, comme disait l'autre jour l'économiste Pierre Fortin (au grand dam de Jacques Parizeau, d'ailleurs), ça préfère «l'amour à la constitution».

Si vous avez lu le dernier (et franchement passionnant) numéro de *L'Actualité*, vous savez maintenant que Pierre Fortin a raison. (M. Parizeau n'a plus qu'à aller se... déshabiller.) Hédonistes «à la limite de l'insouciance», nous dit le magazine, nous sommes une société résolument tournée vers le plaisir. Voilà, en tout cas, la grande conclusion de 58 questions, comparant «les comportements et les valeurs des Québécois à ceux des autres Canadiens».

En fait, le Québec, nous dit un des trois sondages qui ont tenté de nous comprendre, est une société, tenez-vous bien, «postmoderne». Ça fait chic, vous ne trouvez pas? Du moins, ça se place bien dans

une conversation, «une société postmoderne». D'autant plus que personne ne sait vraiment ce que ça veut dire, pas ici en tout cas, apprend-t-on également, la culture générale fait dur. Moi-même, je vous dirai, ça ne me dit pas grand chose, le postmodernisme. (Serais-je une vraie Québécoise, après tout?). À l'évocation de ce mot, j'ai tendance à voir une toile peinte en jaune orange, point à la ligne. Ou encore, des notes de musique grignaçantes. D'ores et déjà, par contre, je verrai un grand verre de jus de tomates.

Car si on ne sait toujours pas ce que ça mange en hiver, une société postmoderne, on sait du moins ce que ça boit: du jus de tomates! Les Québécois, c'est une autre perle de ce sondage, consomment 54 p. cent du jus de tomates au Canada. Incroyable mais vrai. Nous serions donc passés de (buveux de) Pepsi à (buveux de) jus de tomates. On n'arrête pas le progrès, pas vrai?

Il y a d'autres bonnes nouvelles dans ce sondage. (Des vraies, cette fois-ci.) D'abord, on est plus tolérants — ou si vous voulez, plus désobéissants — ici, en terre Québec. Alors que les Canadiens, eux, ont le sens inné du devoir — civique, familial, religieux, patriotique, et autre — nous, on en a marre des directives.

Ça veut dire que les Canadiens — même à 3h du matin, même à 20° sous zéro (je le sais pour avoir été arrêtée par la police, à Edmonton, dans des conditions semblables) — attendent le feu vert au coin de la rue avant de traverser. Qu'ils s'enferment — dans un sous-sol de préférence, là, en tout cas, où l'atmosphère est fœnebre et où les murs suintent le péché — pour prendre un verre. Ça veut dire, surtout, qu'il y a un peu plus de liberté ici, n'en déplaisent aux détracteurs de la société distincte.

Pas seulement la liberté de prendre un coup au vu et au su de tous mais aussi, la liberté de suivre sa propre conscience. Interrogés par rapport à quelles personnes ou aux institutions les «guident», par exemple, il s'est trouvé plus d'un

Québécois pour répondre: «Je me tourne vers moi-même.» Une option, précise Jean-François Lisée, «non prévue dans la liste des réponses possibles». C'est bon signe. La liberté de conscience individuelle est la meilleure garantie, après tout, d'une aptitude à la tolérance.

Ensuite, on est moins machos. Non seulement plus tolérants vis-à-vis de l'homosexualité (63 p. cent contre 47 p. cent au Canada) mais un peu moins enclins (surprise, surprise) à la violence. Le taux des crimes violents au Québec est «seulement» de 742 pour 100 000 en 1990, contre 1913 pour l'ensemble du Canada. Montréal est aussi la ville où l'on enregistre un des plus bas taux de viol: 1,4 pour 1000 femmes, comparé à 2 à Toronto et 5,4 à Edmonton (!).

Résultat? On a deux fois moins mal à la tête (et ceci, même si on est deux fois plus bilingues) ici au Québec qu'ailleurs au Canada. Du moins, on achète deux fois moins d'analgésiques que nos compatriotes. Voilà pour les bonnes nouvelles. Les mauvaises, maintenant.

On est incultes. Je le disais tantôt, je le répète. Évidemment, les Québécois demeurent toujours un peu plus pauvres, moins éduqués aussi, que les Canadiens dans l'ensemble. Mais «même à niveau de scolarité égal, les Angloles en savent plus!», nous dit *L'Actualité*. Ils lisent certainement davantage (on fait pitié à ce chapitre; sans l'apport des femmes, se serait carrément scandaleux). Et puis, nos compatriotes canadiens sortent, s'activent et voyagent davantage, aussi.

P'tite vie, quoi. P'tite vie passée devant la télé plus souvent qu'autrement puisque les Québécois détiennent le record des heures d'écoute. P'tite vie constipée aussi — faut-il s'en rendre compte, divins légumes que nous sommes devenus? — les Québécois consomment 30 p. cent de plus de laxatifs qu'ailleurs au Canada. (A moins que ce soit notre difficulté à faire des choix politiques qui nous constipe?...)

rait la chose la plus naturelle et la plus souhaitable au monde. Mais dans cette mesure même, on pourra retourner contre elle un jour les principaux arguments qui servent aujourd'hui à discréditer le nationalisme. Les Européens reconstruiront l'Europe dans la mesure où ils auront l'espoir d'y retrouver une vaste patrie sans perdre l'identité que leur confère l'appartenance à une nation.

À une nation ou à une région? Aux Allemands ou aux Italiens, qui ne constituent une nation que depuis un peu plus d'un siècle, l'Europe des régions, que plusieurs considèrent comme la condition «sine qua non» du fédéralisme, paraît moins invraisemblable qu'aux Espagnols, aux Français ou aux Anglais.

L'Europe, une nation?

On en revient toujours à l'idéal européen. En quoi consiste-t-il précisément? J'évoquais il y a un instant des touristes anglais devant la cathédrale de Chartres. Voilà une Europe, celle du Moyen-Âge, où l'unité a été possible, en raison d'une vision du monde centrée sur la contemplation et favorisant l'émergence d'une autorité spirituelle, incarnée dans la papauté.

Quelques-uns voudraient peut-être s'inspirer de cette vieille Europe, mais comme moyen seulement, le but visé n'étant pas une communauté d'esprits ivres de vitraux et de cloîtres, mais un ensemble économique capable de rivaliser avec le Japon et l'Amérique. C'est d'une «Europe incorporée» que l'on rêve et non d'une foi européenne s'incarnant dans des cathédrales.

En d'autres termes, on ne peut pas revenir au Moyen-Âge, on veut plutôt remettre l'Europe à la place qui lui revient: à la tête du mouvement qui a commencé au début des temps modernes et qui a pour caractéristique première la connaissance et la maîtrise de la matière. Or c'est précisément cette modernisation qui a fait apparaître la nation comme pôle d'appartenance, lieu d'enracinement, à la place d'une chrétienté tombée en désuétude.

On voit mal dans ces conditions comment l'Europe pourrait devenir autre chose qu'une grande nation aussi jalouse de son identité et heureuse dans ses frontières que la France, l'Angleterre, l'Espagne ou l'Allemagne ont pu l'être en leur temps. Comme on n'y reconnaît aucune autorité spirituelle, cette nation risque fort d'être la proie des bureaucraties et des juristes. Ce que l'on commence déjà à déplorer, du moins si l'on en croit les reportages sur le sommet de Maastricht.

Voilà, pour les plus moroses parmi nous, de quoi se trier les méninges pendant le temps des Fêtes. Et à cette liste de pensez-y bien, j'ajouterais cette conclusion, qui n'est pas du tout celle de *L'Actualité* mais qui néanmoins s'impose: on fait pas mal 'américains', vous ne trouvez pas?

J'ai toujours pensé que les Québécois étaient les plus américains des Canadiens; après lecture du sondage de *L'Actualité* j'en suis convaincue. On pense généralement le contraire, je sais. Les Canadiens, après tout, parlent anglais, mangent mal, s'habillent comme la chienne à Jacques et, nous apprend aussi le sondage, ont un respect quasi maniaque de leur drapeau. Ils ont tous les signes extérieurs des Américains, d'accord. Mais pour ce qui est des signes intérieurs, de notre personnalité profonde, bref, le Québec est décidément plus américain que le reste du Canada.

On est narcissiques, nombrilistes et télé-mindés, comme les Américains. Et doués pour la consommation comme ça se peut pas! On est bonnes pâtes, joyeux, extrovertis et patriotiquement exubérants (un aspect que le sondage, à mon avis, évalue mal), comme les Américains. Et puis, on est toujours plus intéressés à ce qui se passe chez nous qu'à ce qui se passe ailleurs. Pas trop curieux, en d'autres mots.

Même franchise, même spontanéité, même joie de vivre que les Américains, donc, mais aussi, même paresse, même égocentrisme. Alors, distincte, la société québécoise? Par rapport au Canada, très certainement. Par rapport aux USA, c'est moins évident.

Mais consolons-nous. Nous sommes une «société postmoderne», après tout. Que peut-on vouloir de plus? Et puis, on aura beau nous comparer à tous les peuples de la terre, il nous restera toujours quelque chose d'incomparablement québécois: nos contradictions. Ça, personne (j'ai bien peur) pourra nous l'enlever.

Joyeux Noël et Bonne Année. On se reparle le 11 janvier.

LES COÛTS DE LA SOUVERAINETÉ

Les économistes en perdent leur latin

PHILIPPE DUBUISSON

du bureau de La Presse
OTTAWA



Quelles seront les conséquences économiques pour le Québec d'une rupture avec le reste du Canada?

Depuis quelques mois, plusieurs économistes réputés, anglophones et francophones, ont tenté de répondre à cette question, ce qui a donné lieu à la publication d'études aux scénarios très contradictoires.

Si l'économiste Patrick Grady, dans une étude publiée par l'Institut Fraser, prédit un destin apocalyptique à un Québec souverain, soit une baisse de dix p. cent du niveau de vie de ses citoyens, le secrétaire de la Commission Bélanger-Campeau prévoit pour sa part, dans ses analyses rassurantes, des conséquences marginales.

Entre ces deux extrêmes, les économistes John McCallum et Chris Green, dans une étude publiée par l'Institut C.D. Howe, prévoient des coûts de transition élevés qui ne se résorberont pas avec le temps. Mais pour l'économiste Pierre Fortin, les coûts de transition, qui se manifesteront surtout sur les finances publiques du Québec, disparaîtront progressivement après quelques années, la souveraineté pouvant même s'accompagner d'un gain économique à moyen terme.

Les conclusions très contradictoires de ces analyses donnent à penser que les économistes contribuent davantage à alimenter la surenchère qu'à relever la qualité du débat constitutionnel. Il s'agit là d'un risque évident, surtout lorsque la rhétorique politique se mêle de la partie. Mais lorsqu'on y regarde de plus près, force est de conclure que ces études apportent un certain éclairage aux électeurs qui seront appelés à faire un choix.

Finances publiques

C'est dans l'analyse des conséquences de la souveraineté sur les finances publiques du Québec que ces études sont les plus robustes. À l'exception du secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau, tous les économistes prévoient que le gonflement du déficit gouvernemental d'un Québec souverain commandera des compressions radicales.

Selon le scénario de base retenu par la Commission Bélanger-Campeau, le déficit budgétaire d'un Québec indépendant s'élèverait à 9,5 milliards, essentiellement en raison de l'ampleur du service de la dette dont il hériterait du gouvernement fédéral. La dette totale du Québec atteindrait 102 milliards.

Ces chiffres n'ont de sens que s'ils sont analysés en fonction de la taille de l'économie et comparés à la situation financière de la communauté internationale. Aussi, le déficit budgétaire d'un Québec souverain représenterait entre 5,5 p. cent et 6 p. cent de son produit intérieur brut (PIB), ce qui est comparable à la moyenne des pays industrialisés (5,5 p. cent). Le ratio dette/PIB du Québec se situerait entre 53 p. cent et 58 p. cent, comparativement à 57,4 p. cent dans le cas des pays européens.

Ainsi, pour le secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau, «les répercussions sur les finances publiques de l'accession à la souveraineté seraient faibles», car la province finance de toute façon sa part de la dette fédérale dans le cadre politique actuel par le biais des impôts versés à Ottawa, impôts qui seraient récupérés.

Pour l'Institut C.D. Howe, ce scénario est pour le moins optimiste. Les économistes McCallum et Green font l'hypothèse que la part québécoise de



LE BUDGET DE L'AN 1

La situation budgétaire du gouvernement d'un Québec souverain, sur la base de l'année fiscale 1990-91, selon diverses études.

	DEFICIT (\$)	EN POURCENTAGE DU PIB
Secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau :	9,3 milliards	5,7 p. cent
Pierre Fortin, Université du Québec à Montréal :	11,0 milliards	7,0 p. cent
John McCallum et Chris Green, Institut C. D. Howe :	13,6 milliards	8,6 p. cent
Moyenne du déficit des pays européens	—	5,5 p. cent

NOTE: On évalue le déficit budgétaire actuel (1990-1991) du Québec (i.e. le déficit du gouvernement du Québec plus la part québécoise du déficit fédéral) à 9,1 milliards.

la dette fédérale atteindrait 25,4 p. cent, ce qui correspond à sa part du PIB canadien. Selon le scénario retenu par la Commission Bélanger-Campeau, le Québec n'assumerait que 18,5 p. cent du passif financier du gouvernement fédéral, ce qui correspond à sa part de l'actif financier de l'administration fédérale.

L'Institut C.D. Howe prédit aussi une série de chocs sur les finances publiques québécoises attribuables à la souveraineté: émigration d'une partie de la population anglophone et allophone, prime d'intérêt sur les emprunts, hausse de deux points de pourcentage du taux de chômage, etc. Au total, le déficit budgétaire d'un Québec souverain atteindrait 13,6 milliards, ce qui représenterait 8,6 p. cent de son PIB. La dette serait de 141 milliards, soit 86 p. cent du PIB.

L'économiste Pierre Fortin conteste certaines de ces hypothèses, notamment en ce qui a trait à l'impact sur le chômage. Néanmoins, il prévoit que le déficit budgétaire représenterait 7 p. cent du PIB à la première année d'un Québec souverain, ce qui commanderait des compressions radicales de dépenses pour que le Québec maintienne sa crédibilité auprès des marchés financiers.

Selon M. Fortin, les compressions devraient atteindre 2 milliards la première année et un autre 2 milliards réparti sur les deux années suivantes, sur un budget annuel de dépenses d'environ 60 milliards. La première vague de compressions serait relativement facile à réaliser, soutient-il, en raison de l'élimination des doublons et chevauchements de programmes. La deuxième vague de compression serait plus difficile à obtenir et les budgets de l'éducation, de l'aide sociale et de la santé devraient faire l'objet d'un examen minutieux. Fortin ne prévoit toutefois pas de hausses de taxes.

Pour McCallum et Green, les compressions de dépenses seraient beaucoup plus importantes et devraient s'accompagner de hausses d'impôts et de taxes. Pour en illustrer l'ampleur, ils suggèrent une réduction de 15 p. cent des salaires des employés de l'État et une diminution de 5 p. cent de la taille de la fonction publique ainsi qu'une majoration de 15 p. cent de l'ensemble des impôts et taxes.



Photothèque La Presse

Pour John McCallum, de C.D. Howe (à gauche): des coûts de transition élevés qui ne se résorberont pas avec le temps. Pour Pierre Fortin, de l'UQAM: la souveraineté peut même s'accompagner d'un gain économique à moyen terme.

Si les conclusions de ces divers scénarios sont différentes, voire contradictoires, elles sont basées sur des hypothèses plausibles que seul l'avenir permettra de juger. Pour l'électeur qui sera appelé à faire un choix, ces analyses fixent les bornes supérieures et inférieures des ajustements qui seront requis.

Impact à long terme

C'est dans l'analyse des impacts à moyen et à long terme que les études sur les conséquences économiques de la souveraineté sont très contradictoires. Et pour cause, car les économistes doivent alors laisser le champ de l'analyse économique à proprement parler pour se lancer dans des scénarios dont la validité ne peut être testée.

Aussi, pour en arriver à présenter un scénario apocalyptique de la souveraineté, l'économiste Patrick Grady fait une série d'hypothèses pour le moins douteuses: Terre-Neuve pourrait interrompre ses approvisionnements d'électricité en provenance de Churchill Falls, le Canada s'objecterait à l'utilisation de sa devise par un Québec souverain et plusieurs entreprises dont BCE, Molson et Alcan pourraient démembrer.

McCallum et Green ne posent pas d'hypothèses aussi discutables. Ils affirment cependant que la hausse des impôts et taxes, le départ des sièges sociaux et l'augmentation du chômage provoquera l'exode de l'élite anglophone et francophone, faisant en sorte que les coûts transitoires se traduiraient par des coûts permanents pour les Québécois qui seront restés.

Dans sa critique de l'analyse de McCallum et Green, publiée en annexe, l'économiste Mario Polèse, qui a publié plusieurs études sur l'économie montréalaise, propose un contre-scénario. Il soutient que l'économie montréalaise a déjà payé (ou est en train de payer) le prix de la politique linguistique et de l'incertitude constitutionnelle, ce qui explique sa perte de vitesse par rapport à Toronto.

Aussi, il n'est pas illogique de penser que le Québec paiera la majeure partie de la facture avant l'indépendance, et non pas après, peu importe ce qui arrive. La réorganisation des entreprises se poursuit, dit-il, prenant en exemple la Banque Royale et la Banque de Montréal, qui ont

davantage maintenu des sièges régionaux à Montréal que de véritables sièges sociaux. Et les non-francophones qui pensent effectivement partir le feront de toute manière, peu importe l'aboutissement du débat constitutionnel. «Puisque nous en payons de toute manière la facture, aussi bien faire la souveraineté, concluraient alors certains», argue-t-il.

Pierre Fortin propose un scénario à long terme contraire à ceux présentés par Grady ainsi que McCallum et Green. Citant l'économiste français Pierre Sauvy, il soutient que le progrès économique est souvent stimulé, et non entravé, par l'adversité, les menaces et les défis. Il affirme que malgré l'effondrement de son vieux secteur manufacturier et l'exode de sa vieille élite économique, le Québec ne s'est pas transformé en une économie aussi pauvre que celle des provinces de l'Atlantique.

Au contraire, dit-il, les nouvelles entreprises se développent et leur taux de croissance devrait bientôt dépasser le taux de mortalité des vieilles entreprises manufacturières des secteurs du textile ou des chantiers maritimes, pour ne nommer que ceux-là. Il ajoute que l'écart de productivité entre l'Ontario et le Québec est en train de rétrécir, passant de 15 p. cent en 1966 à 7 p. cent en 1990, et que l'écart du niveau d'emploi a commencé à diminuer.

Les difficultés économiques ont encouragé la formation d'entrepreneurs, une mentalité tournée vers l'extérieur et favorisé un consensus social, de sorte que l'ajustement industriel de l'économie québécoise est plus avancé qu'ailleurs au Canada, malgré le fait qu'il n'est pas terminé, ajoute Pierre Fortin. Aussi, «la souveraineté ne risque pas de modifier le tableau général de la situation économique du Québec à long terme», affirme-t-il.

Union économique

Les conclusions des études sur les conséquences de la souveraineté sont aussi influencées par les hypothèses de leurs auteurs concernant le maintien ou non d'une union économique entre le Canada et un Québec indépendant. Qu'il s'agisse des analyses du Conseil économique du Canada et de l'Institut C.D. Howe ou des études de Pierre Fortin et du secrétariat de la Commission Bélanger-Campeau, toutes prévoient une forme d'association économique et l'utilisation d'une monnaie commune.

En fait, l'économiste Patrick Grady est le seul à prévoir que le Canada anglais ne permettra pas à un Québec souverain d'utiliser sa devise, ce qui est techniquement impossible prétend l'économiste David Laidler dans une autre étude de l'Institut C.D. Howe, ou non souhaitable dans l'intérêt du reste du Canada, avance une analyse publiée cette fois par la firme de consultants Informetrica.

L'analyse d'Informetrica soutient que c'est en maintenant une monnaie commune, une seule banque centrale et en négociant des accords de réciprocité que le système bancaire canadien, caractérisé par un nombre restreint d'institutions opérant des réseaux de succursales très développés à travers le Canada, pourra continuer à fonctionner comme il le fait présentement. Puisque la santé du secteur industriel est fortement tributaire du bon fonctionnement du système financier, cette analyse suggère que les pressions seront fortes d'un côté comme de l'autre pour négocier rapidement une union monétaire et économique.

Toutes les études sur les conséquences économiques de la souveraineté, surtout lorsqu'il s'agit de prévoir le long terme, sont donc fondées sur l'établissement d'hypothèses — parfois impressionnistes — qui ressemble davantage à un jeu intellectuel, comme le souligne Mario Polèse, qu'à une analyse économique vérifiable. Ces études commandent ainsi un certain degré d'humilité de la part des économistes, et un certain scepticisme de la part des électeurs.

MIUF ET SOCIÉTÉ

Le jugement conservateur d'un défenseur des droits de la personne

ANDRÉ NOËL



Comment un défenseur des droits de l'homme peut-il rendre un jugement pour le moins... conservateur? Le mystère reste total pour ceux qui étaient convaincus que le juge René Hurlubise allait donner raison aux victimes de la mousse d'urée formaldéhyde, vendredi.

Les plaignants, leurs avocats et leurs experts s'attendaient à sabler le champagne. Ils ont dû plutôt ravalier des larmes de colère le vendredi 13 décembre. «Je suis estomaqué», a laissé tomber Pierre Bergeron, président de la Fédération des comités de victimes de la miuf.

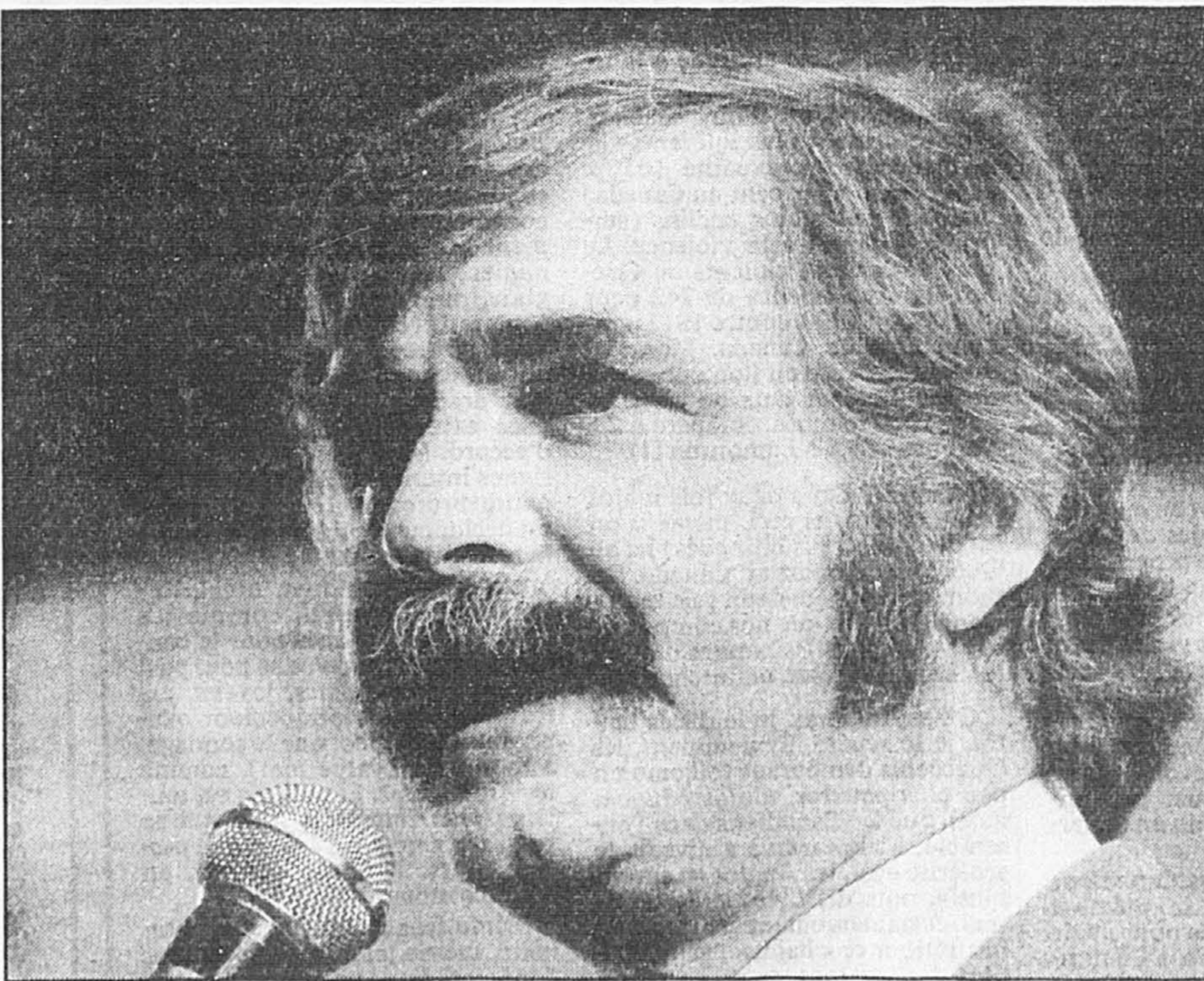
Tous avaient confiance dans le verdict du juge Hurlubise, cet ancien président de la Ligue des droits de l'homme et premier président de la Commission des droits de la personne du Québec. Un homme qui, durant les six ans qu'a duré le procès de la miuf, écoutait les plaignants avec attention, sinon avec empathie.

La biographie de M. Hurlubise, né le 1^{er} avril 1933 à Montréal, est celle d'un humaniste. Depuis son admission au Barreau, en 1958, il a manifesté un souci constant pour la défense des libertés fondamentales. Jusqu'en septembre dernier, il allait prononcer une conférence sur les droits de l'homme à un colloque organisé par un office des Nations unies à Bucarest, en Roumanie.

En 1977-1978, il a été président de l'Association canadienne des organismes statutaires pour la protection des droits de l'homme. Il a été invité à titre d'expert par l'Unesco à un colloque international ayant pour thème, «L'homme et la paix», et à un autre sur «Le racisme et l'histoire».

Il a été membre du conseil d'administration, secrétaire et enfin président de la Ligue des droits de l'homme. Jouissant par ailleurs d'une excellente réputation de juriste, il était l'homme tout choisi pour diriger le premier la Commission des droits.

Le défunt *Montreal Star* le saluait comme «un défenseur de longue date des droits civils». M. Hurlubise s'engageait à défendre les droits individuels, sociaux et politiques. Allergique à l'injustice et au racisme, il défendait avec conviction



Photothèque La Presse, 10.12.78

Le juge René Hurlubise, à une époque où, comme avocat, il militait en faveur des droits de la personne.

des opinions que certains jugeaient trop radicales.

Invité à prendre la parole devant 300 policiers, en 1980, il s'attaquait aux idées racistes qui avaient cours, selon lui, dans la police. Il déclarait sans ambages: «Il vous faudra analyser l'image souvent négative que vous vous faites des minorités visibles et combattre tous les préjugés que vous entretenez.»

M. Hurlubise a combattu la discrimination dont sont victimes les femmes au travail ou dans le logement. Il appelait aussi les médias à dénoncer les injustices et à faire eux aussi la promotion des droits de la personne.

Une décennie plus tard, M. Hurlubise accusait les médias d'avoir amplifié les problèmes causés par la miuf. Dans son jugement, il se demande ouvertement si les plaignants n'ont pas établi un lien entre leurs malaises et la miuf à cause d'une «série de décisions politiques et administratives qui ont trouvé des échos prononcés dans les médias».

La rigueur

M. Hurlubise a-t-il changé son fusil d'épaule depuis qu'il a été nommé juge, en 1980? Est-il devenu soudainement insensible aux souffrances

des personnes démunies? Non, répondent ceux qui le connaissent bien. L'homme a un caractère complexe: les injustices l'indignent, mais le manque de rigueur le choque encore plus.

Et au cours du procès le plus long procès de l'histoire au Canada — il a été convaincu que les experts appelés par les victimes de la miuf manquaient de rigueur. Il ne se gene pas, d'ailleurs, pour se moquer d'eux.

C'est d'ailleurs grâce à ses grandes exigences intellectuelles qu'il a été appelé à siéger sur une foule de comités et à faire des recherches, notamment pour la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme. Il a été un des fondateurs de l'Université du Québec à Montréal, où il a occupé les fonctions de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Il a été directeur général de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et à lui-même co-présidé une Commission d'études sur les relations entre les universités et le gouvernement. Sa biographie officielle parle d'une oeuvre écrite «considérable» sur des questions de droit du travail, de droit scolaire, de droit constitutionnel.

L'homme d'un million

M. Hurlubise a passé huit de ses 11 années de juge à étudier le cas de la miuf. Prenant la cause en délibéré pendant un an et demi, il a étudié des dizaines de milliers de pages de témoignages et de rapports d'experts. Dans ses temps libres, il jouait au tennis ou se plongeait dans la lecture de poèmes (dans sa maison du quartier de Notre-Dame-de-Grâce, on trouve plusieurs revues de poésie). M. Hurlubise est aussi passionné de théâtre.

Il a épousé une comédienne bien connue par les anciens amateurs de la *Boîte à surprises*: Jeanine Carrier, alias Marie-Quatre-Poches («Des idées pleines à caboches»), mieux connue sous le nom de Jani Pascal. M^{me} Carrier a publié divers contes pour enfants. Le couple a trois garçons: Patrice, 31 ans, avocat; Martin, 29 ans, metteur en scène; Frédéric, 24 ans, étudiant.

Jusqu'au jour du jugement, M. Hurlubise valait un million de dollars. C'est en effet le montant de la police d'assurance que la Société centrale d'hypothèques et de logement avait pris sur lui. La SCHL, mise en cause dans la poursuite intentée par les victimes de la miuf, craignait d'avoir à dépenser à nouveau de grosses sommes si quelque chose arrivait au juge avant la fin du procès. Mais rien n'est arrivé, sinon la surprise générale à la lecture d'un jugement de poids, avec ses 1100 pages.

LE BRAS LONG DU GATT

L'agriculture québécoise en sursis



DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Ils n'en mourront pas tous, mais tous seront atteints. Depuis un mois ce n'est plus la température ou les fluctuations des prix qui préoccupent les agriculteurs québécois. Aussi étrange que cela puisse paraître, leur attention est tournée vers des discussions hyperspécialisées menées à Genève par des hauts-fonctionnaires internationaux. Car ceux-ci signeront bientôt un accord qui sera lourd de conséquences pour le Québec rural.

Les 103 pays membres du GATT (l'Accord général sur le commerce et les tarifs) sont à la veille de s'entendre sur de nouvelles règles du jeu en matière de commerce agricole. Sans que tout soit encore ficelé, la plupart des spécialistes s'attendent déjà à ce que l'entente prévoie la disparition de tous les obstacles à la circulation internationale des denrées. Seuls des tarifs prédéterminés — qui disparaîtront progressivement — pourront être imposés aux frontières pour contrôler le flux des échanges.

Présentement dans leur dernier droit à Genève, ces négociations devaient être terminées l'an dernier. Seul le manque toujours l'entente sur le commerce agricole, une aiguille au pied de la plupart des gouvernements, sensibles aux pressions de leurs électeurs ruraux. Mais la pression des budgets est encore plus douloureuse. Les États-Unis et la Communauté économique européenne supportent à bout de bras, par une surenchère de subventions, des exportations céréalières, une course où le Canada a perdu souffle depuis longtemps. Un règlement qui désavantagerait l'agriculture québécoise, concentrée dans les productions contingencées, donnerait un coup de pouce en revanche aux Prairies, dont les céréales seraient plus facilement exportées.

Les agriculteurs sont inquiets
Abstraites en apparence, les orientations adoptées à la table du GATT ont une résonance bien précise pour des milliers d'agriculteurs québécois. « Pour les producteurs d'œufs du Québec, ça veut dire qu'on va disparaître à moyen terme », confie sans détours Claude Bernard, producteur d'œufs qui s'occupe 20 000 poules sur sa ferme du Mont Saint-Hilaire.

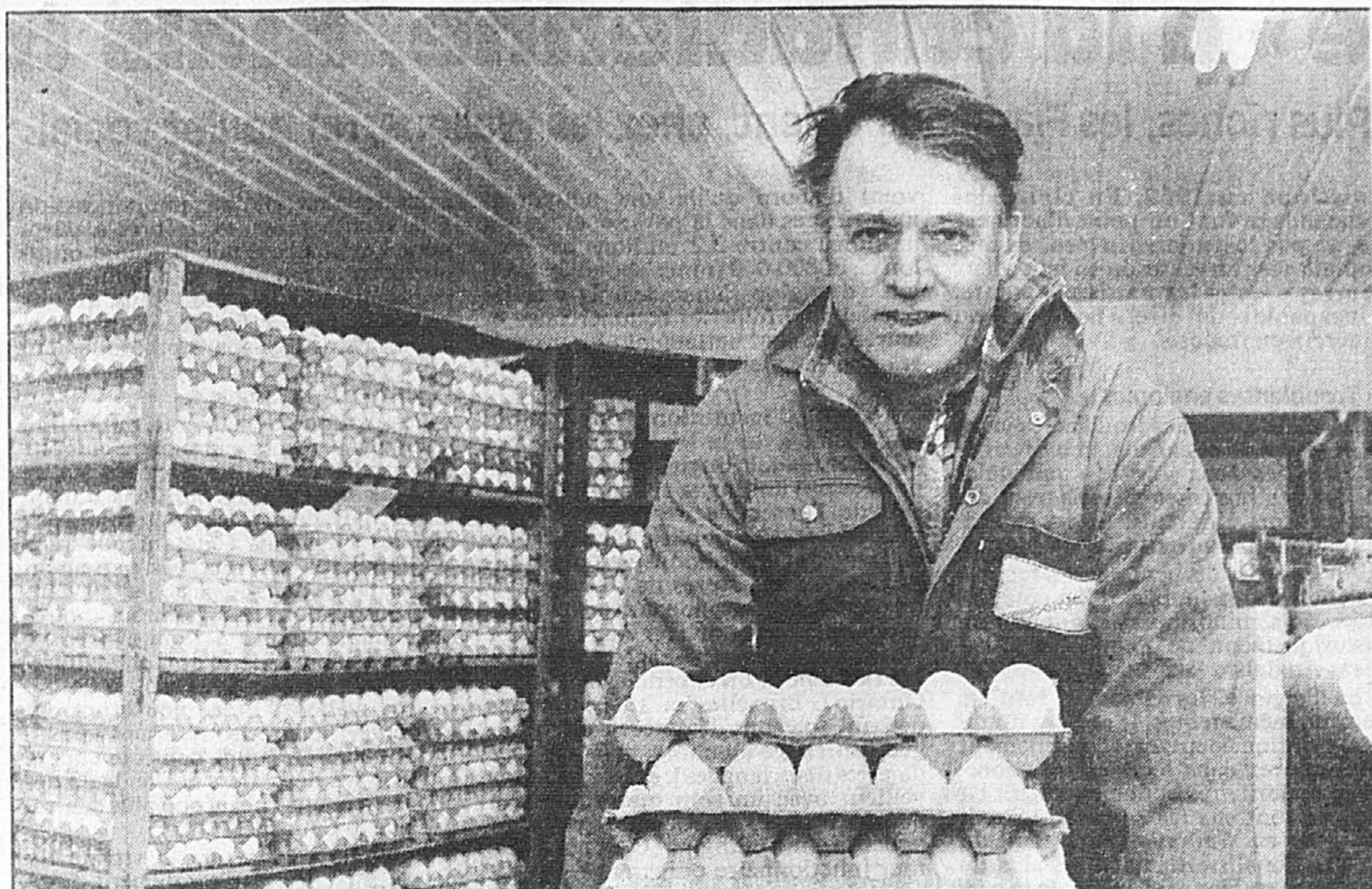
Car l'imposition de tarifs suppose, sinon la disparition, à tout le moins de profondes modifications au système de gestion de l'offre qui régleme depuis 20 ans au Canada la production de lait, de poulet à griller et d'œufs. La moitié de la production agricole du Québec se trouve dans ces systèmes de contingentement, 1,6 milliard \$ sur les 3,7 milliards de recettes des agriculteurs québécois.

« Ce n'est pas la panique mais les gens sont très inquiets » dira M. Bernard, pour qui la disparition du système actuel serait une véritable catastrophe pour les producteurs d'œufs.

Actuellement les pays peuvent stopper l'importation de produits agricoles lorsqu'ils limitent leur production domestique de ces denrées. Ce système existe en vertu de l'article XI de l'ancien accord du GATT, un article que le Canada souhaitait voir clarifié et renforcé.

Ironiquement ce sont les producteurs canadiens qui ont, par une erreur stratégique, érodé la protection de l'article XI qu'ils souhaitent maintenant voir renforcé. « Ils ont scié la branche sur laquelle ils étaient assis quand ils ont voulu bloquer 700 tonnes d'importation de crème glacée américaine dans un marché où ils en vendent 70 000 tonnes. Les Américains ont dit 'n va au GATT!'... et ils ont gagné », d'expliquer un spécialiste québécois.

« S'il y a imposition d'un tarif général, tout dépendra de son niveau et de la rapidité avec laquelle il sera ramené à zéro », estime Michel Morisset, le président du Groupe de recherche en économie et politique agricole de l'Université Laval (le GREPA). Un tarif très élevé, comme celui qui est souhaité par les pays d'Europe, équivaut à la protection de quotas d'importation. Mais la proposition faite il y a deux semaines par le secrétaire général du



Claude Bernard, producteur d'œufs à Saint-Hilaire: une gigantesque omelette financière, au terme du processus en cours au GATT. PHOTO JEAN COUPEL, La Presse

« Pour les producteurs d'œufs du Québec, ça veut dire qu'on va disparaître à moyen terme »

Picotte parle de « catastrophe » pour le Québec au GATT; John Ciaccia pense qu'on peut s'en tirer au Canada

« Des producteurs aux USA ont 15 millions de poules; contre trois millions pour tout le Québec »

GATT Arthur Dunkel prévoyait que ces tarifs seraient ramenés à zéro sur dix ans, un sursis bien court pour les agriculteurs québécois.

La semaine dernière, en douce, le Canada modifiait d'ailleurs sa position au GATT. Avec une poignée de pays — le Japon, Israël et la Suisse notamment — il souhaite toujours un renforcement de l'article XI, mais reconnaît le principe d'une tarification, dans la mesure où des exceptions seraient permises pour les produits contingencés.

Pour Jean-Yves Lavoie, sous-minis-

tre à l'Agriculture et l'un des émissaires québécois envoyés à Genève il y a deux semaines, le document de travail du GATT ne fait pas automatiquement disparaître l'article XI et le système de gestion de l'offre. Des formules pourraient maintenir tarifs et quotas en parallèle. Les tarifs pourraient s'appliquer à des niveaux différents selon les produits, et varier quant à la rapidité de leur disparition explique-t-il.

Aussi, les politiciens se gardent bien d'être alarmistes. Bien que le ministre de l'Agriculture Yvon Picotte ait parlé

de « catastrophe » au GATT, son collègue des Affaires internationales, John Ciaccia, se faisait plus rassurant: le rapport de trois émissaires québécois à Genève lui indiquait qu'il y aurait moyen de « maintenir un système de gestion de l'offre » au Canada. Lequel et pour combien de temps? Cette fois M. Ciaccia fut à court de réponse.

Des bouleversements
Une fois levés les quotas d'importation, l'arrivée massive de produits des États-Unis risque fort de bouleverser les habitudes de consommation au Cana-

da. « Imaginez les économies d'échelle. Là-bas, certains producteurs ont jusqu'à 15 millions de poules, ici il y en a trois millions pour tout le Québec », d'expliquer Claude Bernard. La concurrence est si vive que les producteurs du mid-west américain, bénéficiant d'un meilleur climat, ont fait disparaître tous les producteurs d'œufs des États du Nord.

« Les œufs perdus ou cassés dans la manutention aux États-Unis équivalent à la totalité de la consommation canadienne », d'expliquer le porte-parole de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec, Jacques Bouchard. Les coûts de production permettraient aux œufs américains de se vendre entre 15 et 20 p. cent moins cher au Canada. « Là-bas, un poulailler c'est une plateforme de ciment et des murs de toile qu'on baisse pour changer la température, moi il faut que je chauffe mon poulailler quand il fait moins 30 la nuit », explique-t-il. La productivité n'est pas en cause puisque les poules américaines produisent une douzaine d'œufs de plus par année que leurs rivales américaines.

Cette question des prix est souvent soulevée par les associations de consommateurs. Selon eux, le lait coûterait deux fois moins cher et le poulet de 50 à 25 p. cent de moins si les produits américains pouvaient parvenir aux supermarchés canadiens. « Les prix fluctueraient beaucoup plus et à moyen terme il n'y aurait pas beaucoup de différence », répliquent les producteurs québécois.

Les producteurs laitiers s'en tireraient mieux que leurs collègues de la volaille ou des œufs, mais les lendemains seraient aussi difficiles.

« La disparition de la gestion de l'offre, c'est le retour à l'instabilité des prix », prévient Yvon Proulx, économiste qui a quitté un emploi à l'Université Laval pour son troupeau laitier de 100 bêtes à Baie-du-Fevre, près de Nicolet. A court terme, les producteurs laitiers québécois devront encaisser des baisses de revenus importantes. Mais ceux qui traverseront les quatre à cinq premières années de vaches maigres pourront espérer des jours meilleurs.

Aux États-Unis, la désolation
Car, pour tous les spécialistes, les producteurs américains devront tôt ou tard relever leurs prix. « Tous ceux qui vont dans les campagnes américaines reviennent avec une image: la désolation », fait remarquer M. Proulx. Pour réduire les coûts, on cesse d'investir dans la modernisation ou dans l'entretien, « ils vivent sur leur dépréciation, et cela ne peut durer indéfiniment » résume Claude Laffleur, économiste à l'Union des producteurs agricoles.

Pour lui, tout comme pour M. Morisset, une partie du problème réside dans le fait qu'aux États-Unis, les autorités ont décidé de pressurer la classe agricole, qui doit réduire ses effectifs pour survivre déceimement. Mais comme le chômage reste élevé et qu'il n'y a pas de mesures pour assurer les pré-retraites ou les changements d'orientation des agriculteurs, les gens s'accrochent et restent sur des fermes de moins en moins payantes. En Europe, les pays ont adopté des politiques sociales pour « sortir » les gens de l'agriculture, mais à court terme, la facture d'une telle politique est salée.

La disparition des barrières n'aurait pas que des effets désastreux au Québec. « On produit le porc le moins cher au monde, on en vend même au Japon, imaginez qu'on puisse décrocher 3 p. cent du marché européen », explique Claude Laffleur.

Selon lui, ce qui s'annonçait comme une « tempête » au GATT il y a deux semaines passera comme « un gros coup de vent ». Même s'il traverse cette négociation, le système de gestion de l'offre canadien ne sera qu'en sursis, prévient-il.

Le contexte constitutionnel
Le Canada sera-t-il tenté de laisser tomber les producteurs laitiers, pour favoriser les céréaliers? Troquer le Québec pour les intérêts de l'Ouest? « Avec le contexte constitutionnel actuel, c'est impensable », laisse-t-on tomber à Québec.

Toutefois, à la mi-janvier, lorsqu'ils auront à donner leur avis sur les 450 pages d'accord de principe qui couvrent tous les secteurs, les pays seront vraisemblablement tentés de régler une fois pour toutes leur coûteuse querelle agricole.

Une économie agricole bâtie sur les Offices de mise en marché

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Cinq productions agricoles au Canada sont régies par des systèmes de gestion de l'offre ou des limites à la production — des contingentements ou « quotas » — sont imposés aux agriculteurs.

Ces systèmes s'appuient sur l'article XI de l'Accord général, qui stipule que les pays qui décrètent des limites à leurs productions domestiques peuvent imposer des quotas à l'importation de produits étrangers dans ces productions.

Au Canada, le lait, le poulet à griller, les œufs de consommation et d'incubation et le dindon sont soumis à ces systèmes de contingentement.

Au Québec, presque un dollar sur deux de recettes agricoles vient des secteurs contingencés. Ainsi, sur 3,7 milliards \$ de production, les biens soumis à des quotas comptent pour 46 p. cent, soit 1,6 milliard. Le lait occupe de loin le premier rang avec 1,2 milliard de production, le poulet suit avec 291 millions, suivi des œufs de consommation 62 millions, de la dinde 50 millions et des œufs d'incubation 30 millions. Le Québec compte près de 14 000 producteurs laitiers, 800 producteurs de poulet, 170 d'œufs.

Dans le lait — la volaille et les œufs sont soumis à des mécanismes similaires — la Commission canadienne du lait, un organisme fédéral, décrète chaque année, en août, la quantité de lait qui pourra être produite et son prix. Depuis quelques années, à cause des changements des habitudes de consommation — du lait moins gras et moins de beurre — les « quotas » ont constamment diminué. Ainsi la Commission imposait l'an dernier une diminution de 6 p. cent de la production de lait industriel, en août dernier la baisse imposée était de 4,7 p. cent.

La répartition interprovinciale des quotas est établie pour refléter le partage de la production qui existait en 1969, moment de la mise en place du régime. Le Québec obtient 47 p. cent des « quotas », l'Ontario 33 p. cent, l'Alberta et la Colombie-Britannique se partagent le reste. Ces disparités — 80 p. cent du lait est produit dans deux provinces — crée beaucoup de mécontentement dans l'Ouest, où on souhaiterait produire davantage.

Une fois alloués, les quotas sont administrés par les « plans onjoints » provinciaux. Dans le lait, les « quotas » peuvent être vendus par un producteur.

La Commission canadienne du lait fixe aussi les prix payés à l'hectolitre, par une formule qui tient compte des

fluctuations des coûts de production. De plus, elle s'engage à acheter les surplus, qu'elle stocke sous forme de gras — en beurre — ou qu'elle transforme en poudre pour l'exportation. Les 40 000 fermes laitières au pays produisent une valeur brute de 3 milliards par année. La production du lait et sa transformation fournissent 100 000 emplois au pays. Au Québec, l'industrie laitière fait vivre un agriculteur sur trois.

Le principal avantage d'un système de gestion de l'offre est la stabilité qu'il assure aux revenus des producteurs. Ces derniers sont placés à l'abri des fluctuations en dents de scie des prix, un phénomène qui existe dans les productions non contingencées — les céréales, le porc et les viandes rouges par exemple. En outre, cette formule réduit considérablement la nécessité de subventions gouvernementales pour adoucir les chutes de prix, comme ce fut le cas cette année encore dans les céréales.

L'inconvénient le plus évident est pour le consommateur qui, sans ce système de protection pour les agriculteurs, pourrait avoir accès à des produits importés souvent moins chers: des économies de 50 p. cent pour le poulet, de 12 p. cent pour les produits laitiers et de 7 cents par douzaine d'œufs, estime l'Association des consommateurs du Canada.

LES TENANTS ET ABOUTISSANTS DU GATT DEPUIS 1947

FONDATION

■ En Suisse, à Genève en octobre 1947, par 23 pays incluant le Canada, le premier accord est entré en vigueur en janvier 1948.

MEMBRES

■ Maintenant 103 pays ont adhéré à l'entente qui vise la libéralisation des échanges commerciaux. Le Guatemala s'est joint au club en octobre. Des pays comme la Chine et l'Algérie songent à en faire partie.

BUT

■ Depuis sa fondation le GATT vise à diminuer les barrières tarifaires. Les tarifs étaient en moyenne de 40 p. cent à l'origine, ils sont maintenant de cinq p. cent en moyenne. Depuis la création du GATT, le volume du commerce international a été multiplié par huit.

CHAMP D'ACTION

■ Environ 80 p. cent des 3 trillions \$ de commerce international est régi par les règles du GATT. Les denrées agricoles représentent 11 p. cent des échanges totaux, une proportion qui n'a pas beaucoup augmenté dans la dernière décennie.

MECANIQUE

■ Les ententes sont conclues à terme de longues négociations, les « rondes » qui prennent le plus souvent leur nom de l'endroit où elles ont démarré. Le « Tokyo Round » fut suivi de discussions actuelles de « l'Uruguay Round », lancé il y a cinq ans à Punta del Este. Une « Réunion d'examen à mi-parcours » eut lieu à Montréal en 1988 et achoppa sur les questions agricoles. Les discussions n'ont pu être terminées pour l'échéance normale, l'an dernier, toujours à cause du litige sur le commerce agricole.

ECHÉANCE

■ Le 12 décembre dernier, le président Arthur Dunkel a soumis un document de travail sur le commerce agricole. Le 20 décembre était la date fixée pour trouver une entente de principe. À défaut, M. Dunkel devait déposer une proposition finale, un document légal de 450 pages. Les délégations doivent se retrouver le 13 janvier pour l'entérier ou la rejeter.

LA BELGIQUE

Une « crise » à la canadienne, mais à l'envers

Plus riches, les Flamands voient, chez les Wallons, un boulet social

LOUIS B. ROBITAILLE

collaboration spéciale
La Presse à BRUXELLES



Dans le train Bruxelles-Anvers, le contrôleur annonce « Bruxelles, gare du Midi », puis « Brussels Zuid ». Dans l'agglomération bruxelloise, tous les services officiels sont obligatoirement bilingues.

Mais dès que vous sortez de la capitale et de la ceinture des 19 communes de banlieue « bruxelloises », le même contrôleur cesse de comprendre ou de parler français, car vous êtes en Flandre, et la Flandre est unilingue néerlandaise. De la même manière, si le train avait pris la direction du sud, vers les provinces wallonnes, vous seriez tombé dans l'unilinguisme français.

Une amie québécoise, qui avait eu un accident de voiture en zone flamande, n'avait trouvé absolument personne pour lui répondre trois mots en français à l'hôpital. Il est vrai que c'était dans les années 70, à une époque où les tensions linguistiques étaient vives.

Aujourd'hui, quand vous arrivez à Anvers, la grande (et très belle) ville portuaire flamande, il n'y a aucun signe d'hostilité contre le français même si Anvers a donné plus de 25 p. cent de ses voix au Vlaams Blok, le parti « indépendantiste » et classé à l'extrême droite. En fait il n'y a pas de tension parce qu'il n'y a plus aucune trace de français.

Dans une pâtisserie, une vendeuse me répond en français mais ailleurs, serveuses et commerçants répondent délibérément en anglais quand on leur demande en français: « Combien? » Affichage unilingue, bien entendu. Mais, de surcroît, les passants et les commerçants font mine d'ignorer le moindre rudiment de français. Alors qu'Anvers et les grandes villes flamandes ont été en grande partie francophones, jusqu'à la guerre, et même jusqu'à l'instauration de la frontière lin-

guistique en 1962. En clair: les Flamands se font un point d'honneur de ne pas le parler. Un peu, disons, comme une serveuse de ce bon vieux Murray's dans les années soixante, « incapable » de dire « bonjour » ou « merci » en français.

Troublantes analogies

Il y a des analogies troublantes entre la Belgique et le Canada, et on retrouve dans les deux « crises » nationales les mêmes ingrédients. Mais avec des dosages fort différents. Et des subtilités nationales souvent très complexes.

Au Canada, on peut considérer que les choses sont simples: d'un côté, les Québécois, minoritaires et « dominés » historiquement, de l'autre les Canadiens-Anglais.

En Belgique, les Flamands sont les deux en même temps. D'anciens dominés, politiquement et culturellement minoritaires dans leurs pays, aujourd'hui majoritaires et dominants. Et en plus, ce sont eux les « séparatistes ». Il n'y a pas en Wallonie l'équivalent du vote nationaliste flamand — plus de 25 p. cent en Flandre si on ajoute le parti (modéré) de la Volksunie aux extrémistes du Vlaams Blok. En Belgique, ce sont les « riches » majoritaires qui souhaitent le plus leur indépendance.

Fondée en 1830 à l'instigation de l'Angleterre qui voulait soustraire une fois pour toutes cette région à l'emprise française, la Belgique fut très longtemps dominée par la Wallonie. Et surtout: le français fut jusqu'au début du 20^e siècle, la seule langue reconnue du pouvoir et de la bourgeoisie. C'est ce qui explique que la capitale, Bruxelles, purement flamande à l'origine, soit aujourd'hui francophone à 85 p. cent. Comme si Montréal était devenu totalement anglaise de fait.

Le néerlandais, relégué à l'usage privé d'écoles, n'a officiellement droit de cité qu'en 1898. Mais le pouvoir reste longtemps encore entre les mains des grandes familles wallonnes, appuyées sur le charbon et le sidérurgie. Et le français reste jusqu'à la guerre la langue du pouvoir.

A un certain point, les Flamands, catholiques et d'origine rurale, décou-

vrent d'abord qu'ils sont nettement majoritaires dans le pays: quelque six millions, contre 3,2 millions de Wallons... et 800 000 francophones bruxellois (d'origine flamande). Et ensuite que leurs entreprises commerciales et leurs PME sont nettement plus prospères que les vieilles industries wallonnes.

En 1962, l'institution d'une frontière étanche avec la Wallonie consacra un cessez-le-feu linguistique. La Flandre devient unilingue et bannit le français de l'ensemble de ses provinces: plus de services publics, plus d'écoles en français (la Wallonie était déjà unilingue de fait). Après de très durs affrontements, la grande université francophone de Louvain (en Flandre) doit finalement être démenagée en Wallonie (comme si on expédiait McGill en Ontario). Bruxelles et 19 communes de banlieue sont déclarées zone bilingue (affichage au choix, mais services dans les deux langues), et les Flamands veillent avec un soin maniaque à ce que le français ne dépasse pas d'un pouce la zone bilingue. (C'est ainsi que tout fonctionnaire eurocrate — ou diplomate canadien — se trouve « condamné » aux écoles flamandes pour ses enfants dès qu'en banlieue de Bruxelles il s'établit hors de la zone bilingue).

Premier ministre bilingue

A l'issue de ces aménagements linguistiques et constitutionnels, on pourrait penser que tout le monde a trouvé son compte, de part et d'autre. Les Flamands ont le haut du pavé sur le plan économique et démographique, ils ont mis fin au « colonialisme culturel » des Wallons. Leur parti social-chrétien, le CVP, qui dispose depuis des décennies du principal groupe parlementaire à l'Assemblée, a fourni la plupart des premiers ministres, dont Tindemans, et aujourd'hui le sortant Wilfried Martens (dix ans de règne). Sans que rien ne soit précisé dans les textes, le premier ministre belge est depuis 30 ans un Flamand, à deux intermèdes près.

« Ce n'est pas seulement le poids du nombre, dit le rédacteur en chef du quotidien *Le Soir* (Bruxelles), Guy Duplat: il y a aussi le fait que le premier ministre doit être parfaitement bilingue, et on trouve davantage de politiciens flamands dans ce cas. » En contre-partie, les nationalistes flamands purs et durs peuvent considérer comme un abécédaire le statut bilingue de Bruxelles, ville historiquement flamande et « volée » à la Flandre. Mais, jusqu'à présent, les grands partis flamands « de gouvernement » n'ont jamais remis en question le statut de la

capitale: c'est pour eux une concession à la réalité présente, le prix à payer pour l'existence d'une Belgique où ils ont somme toute un rôle maintenant prédominant. D'autant plus qu'une vieille barrière religieuse de trois siècles et demi les sépare profondément des protestants des Pays-Bas, malgré l'identité de la langue.

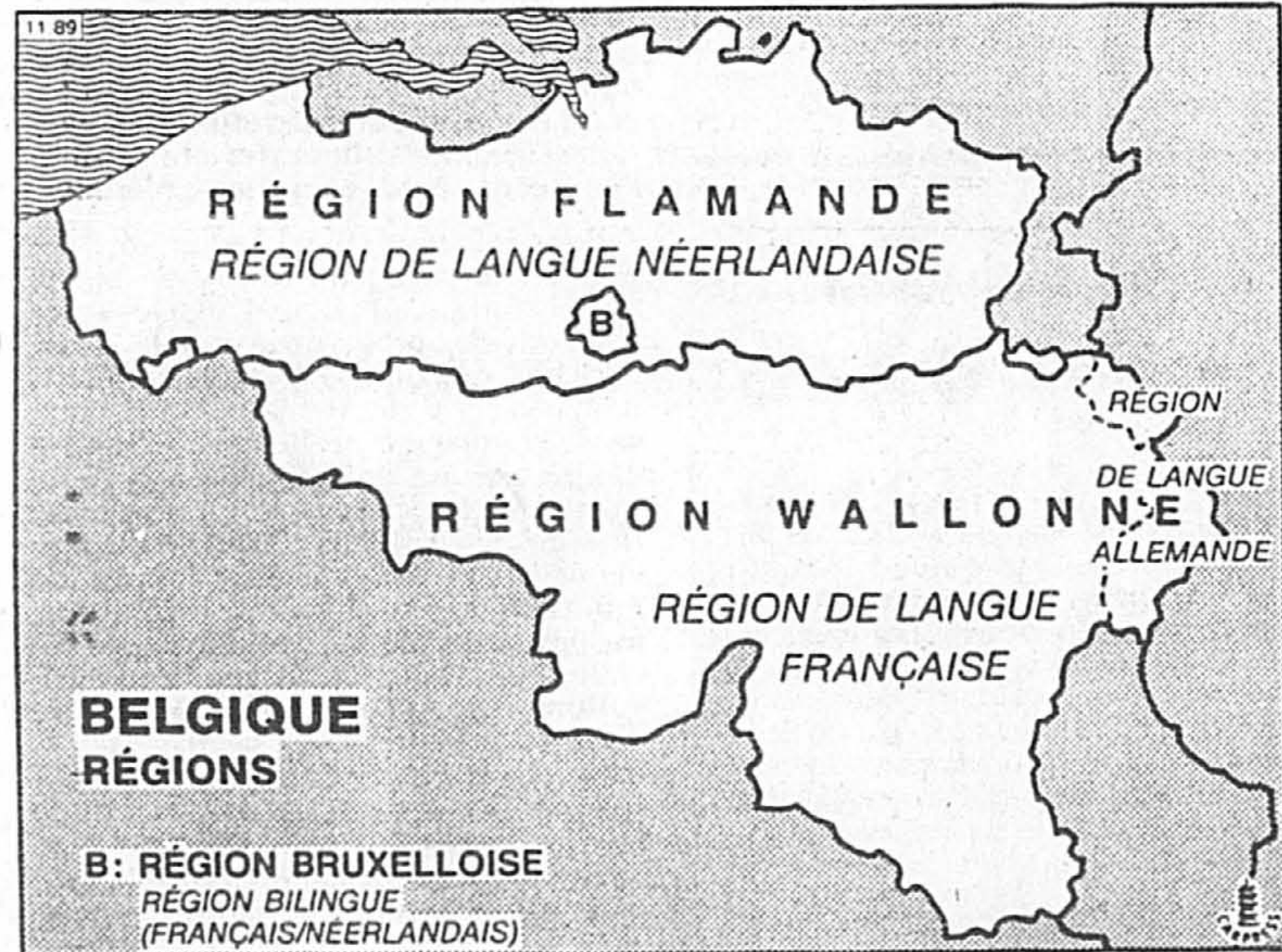
Les Wallons, de leur côté, ont définitivement perdu la suprématie complète ou relative qu'ils exerçaient sur ce pays de neuf ou dix millions d'habitants. Mais, deux fois moins nombreux que les Flamands (en tant que purs Wallons), ou en tout cas nettement minoritaires dans le pays, ils ont dans la Constitution des garanties politiques importantes: à l'unité près, le gouvernement fédéral doit obligatoirement se composer pour moitié de ministres wallons. Et ce gouvernement « fédéral » malgré les réformes constitutionnelles en cours, contrôle encore environ les deux tiers des budgets des gouvernements (beaucoup plus centralisés que le Canada).

Ajoutons à cela que la vitrine du pays, Bruxelles, est résolument française. « Est-ce que, dans la situation belge actuelle nous n'avons pas plus d'existence et plus de pouvoir que si nous étions un petit pays indépendant, ou alors un vague département français, au nord du Nord-Pas-de-Calais », dit le politologue Xavier Mabile. Pour l'instant, les Wallons ont intérêt à l'existence de la Belgique, et le mouvement des « rattachistes » (à la France) ne compte que 1000 adhérents et ne se présente même pas aux élections.

Péréquation problématique

En réalité, le problème est en train de devenir économique et budgétaire — et tout aussi crucial. Au Canada, le Québec, moins riche que l'Ontario, l'est davantage que les Maritimes. Les formules de péréquation ne se jouent pas d'abord entre francophones et anglophones.

En Belgique, trois des quatre provinces wallonnes accusent un retard économique considérable sur la Flandre: un indice de pouvoir d'achat de 85 contre une moyenne de 101 en Belgique, 120 à Anvers et près de 150 à Bruxelles.



Le premier ministre de Belgique se doit d'être bilingue. Or, seuls des Flamands sont bilingues. Donc le premier ministre de Belgique est, plus souvent qu'autrement, flamand. Notamment le premier ministre sortant, ci-contre, Wilfried Martens.

Photothèque La Presse, Reuter 14.10.86



Le succès de l'extrême-droite flamande aggrave le blocage politique

LOUIS-BERNARD ROBITAILLE

collaboration spéciale
La Presse à BRUXELLES

La poussée de l'extrême-droite flamande (indépendantiste) aux élections du 24 novembre dernier ne signifie pas la fin de la Belgique, ni même un point de non-retour. Le Vlaams Blok, s'il a obtenu l'étonnant score de 26 p. cent dans la ville d'Anvers, ne dépasse pas les 12 p. cent pour l'ensemble de la Flandre. Il avait deux députés, il en a maintenant 12 (sur 212); c'est spectaculaire pour un pays où le vote est très stable. Mais ce n'est pas l'éclatement du pays.

Ce qui se profile à l'horizon de la Belgique, c'est plutôt, à court terme, une aggravation du blocage politique. Et, à long terme, la montée de nouvelles tensions sociales et « inter-communautaires » face à cette paralysie de l'État.

A l'heure actuelle, le roi Beaudoin a chargé un certain leader libéral du nom de Verhofstadt du rôle de « formateur » (du gouvernement). Or son

parti (libéral flamand) ne compte que 26 députés à la Chambre. À peine plus du dixième des députés. Ce n'est pas exceptionnel: le plus gros groupe parlementaire, celui des sociaux chrétiens flamands (CVP) ne dépasse pas les 39 députés.

Encouragé par la proportionnelle, l'émission de partis en Belgique a déjà provoqué bien des crises. Déjà en 1987, le pays avait passé 147 jours sans gouvernement, faute d'entente sur une majorité au Parlement.

Depuis le 24 novembre, c'est la même situation, mais en pire. Par l'effet du vote de protestation qui s'est porté sur le Vlaams Blok, sur les écologistes en Wallonie, ou sur le parti d'un hurluberlu du nom de Van Rossem (en prison au moment des élections, trois députés tout de même), les grands partis traditionnels ont tous perdu des sièges (sauf celui du « formateur »). Il y a maintenant 13 partis pour 212 sièges, et la majorité est de plus en plus difficile à trouver.

Pour arriver à une courte majorité de 109 sièges, le chef libéral doit mettre d'accord trois autres partis: les libéraux wallons, les socialistes

wallons et les socialistes flamands. Ils ont en commun d'être « laïcs », mais tout le reste les sépare. D'un côté des tenants de la vieille social-démocratie, de l'autre des ultra-libéraux. Sans compter les contentieux linguistiques. Un tel mariage « entre l'eau et le feu » — dit *Le Soir* — ne garantit même pas l'efficacité. Car elle ne donne pas au Parlement la majorité qualifiée permettant la poursuite de la réforme constitutionnelle (fédéralisation progressive).

Le chef libéral dispose d'une autre solution, encore plus compliquée: rajouter à ce quatuor incertain les deux partis sociaux chrétiens. À supposer qu'on mette les six partis d'accord, ils rejetteraient dans une même opposition toutes les petites formations protestataires, ce qui pourrait élargir encore leur audience.

L'habitude des crises

Comme les Belges ont une vieille habitude de ces crises, le premier ministre sortant Wilfried Martens est allé comme si de rien n'était représenter son pays au sommet de Maastricht. Et per-

sonne ne doute que son gouvernement continue d'expédier les affaires courantes pendant de longues semaines encore. Rien de bien tragique: mais ça ne contribue pas au rétablissement de la confiance dans l'opinion.

D'autant plus que l'immobilisme à Bruxelles risque d'exacerber le nationalisme flamand. Ce sont les Flamands qui pour l'essentiel réclament une rapide « fédération » des budgets, et se plaignent de la lenteur des réformes. Non seulement les grands partis flamands traditionnels, mais même les nationalistes modérés de la Volksunie (de 16 à 10 députés) se sont sentis déçus au profit de l'extrême-droite.

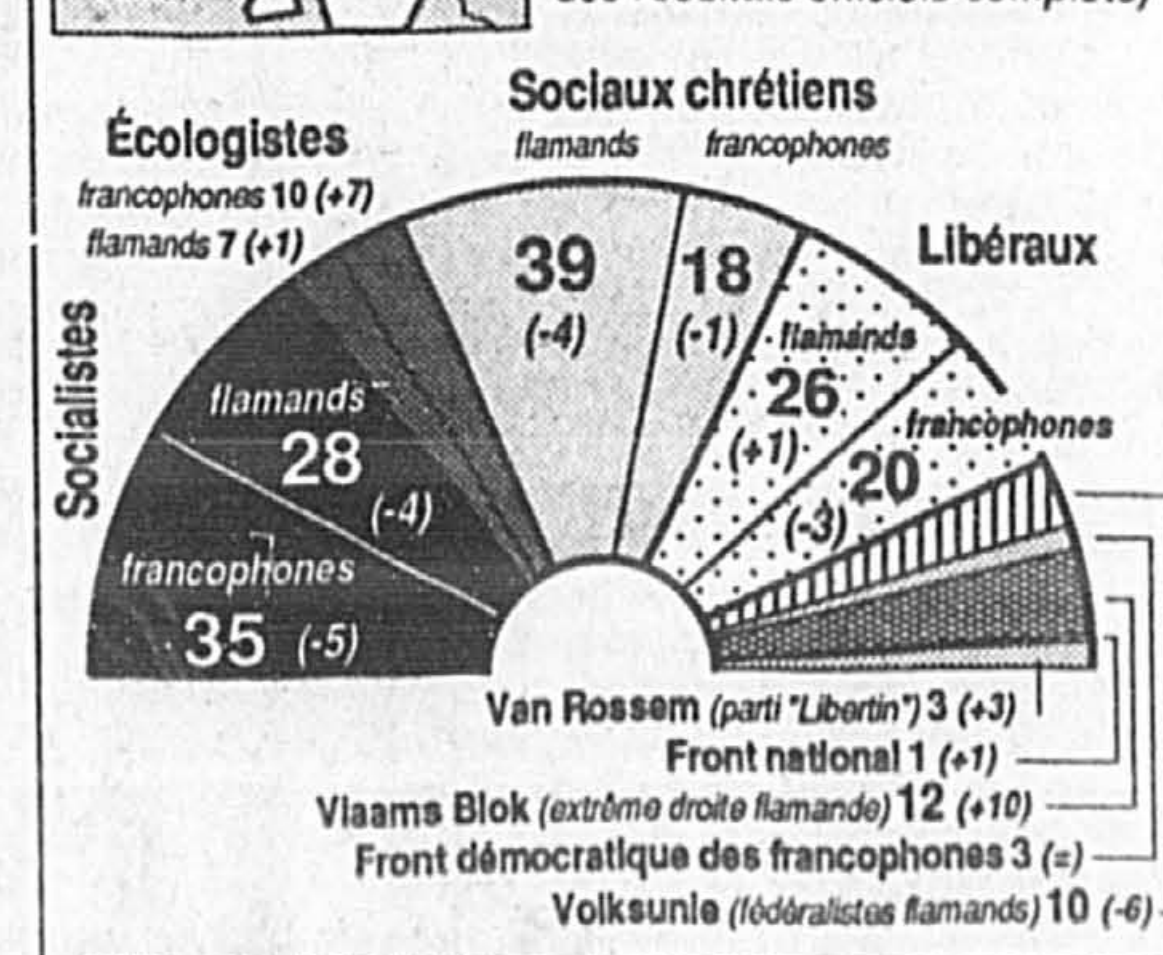
Le risque, maintenant, ce n'est pas tant de voir les indépendantistes « durs » gagner du terrain, mais que les grands partis se radicalisent pour suivre l'électorat. Au moment même où un système politique usé se trouve de moins en moins capable de mener à bien les réformes.



Dehors les Wallons! Une manif des jeunes militants flamands à Bruxelles en 1967.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES EN BELGIQUE

La nouvelle Chambre des représentants (répartition des sièges à partir des résultats officiels complets)



AFP Informatique - Philippe Landry

BOUTROS-GHALI

Le chef de l'ONU opte pour « la prévention »

Une entrevue exclusive avec le nouveau secrétaire général

LOUIS WIZNITZER
collaboration spéciale
LE CAIRE

Atous égards, Boutros Boutros-Ghali (69 ans), qui succède à Javier Perez de Cuellar à la tête des Nations unies, est un homme remarquable.

Égyptien certes, mais aussi peut-on dire citoyen planétaire qui depuis 40 ans a fréquenté tous les grands de ce monde et est considéré par beaucoup d'entre eux comme un ami. A la fois Arabe et Africain il est copte (donc chrétien), et marié à une juive — « la femme la plus élégante d'Égypte » — et par conséquent en prise sur nombre de sensibilités et de points de vue. Issu d'un pays du tiers monde — fait qu'il assume pleinement — il est par son éducation profondément occidental et à son aise à Paris, à Bonn, à Londres, à Washington autant qu'à Addis-Abebé. Petit-fils d'un Premier ministre, issu d'une famille patricienne, il est de culture française et cite Valéry, Malraux, Renan, Taine, Gide au détour d'une conversation.

Juriste de formation (il fut professeur de droit à l'université du Caire), il exerça une influence décisive sur la politique étrangère du Président Sadate (qu'il accompagna d'abord à Jérusalem puis à Camp David) puis du président Mubarak. Sous divers titres il a exercé les fonctions de facto de ministre des Affaires étrangères d'Égypte pendant 14 ans et se forgea la réputation d'un homme de dialogue, de compromis, de bon sens.

Les Israéliens en tout cas ont appris à respecter son intégrité et sa bonne volonté. Par ailleurs il connaît à fond les problèmes Nord-Sud sur lesquels il planche depuis 20 ans et les problèmes africains. Enfin, du point de vue professionnel, Boutros-Ghali est un pur produit de la tradition diplomatique française, réputé à la fois fin et imaginaire. C'est lui qui persuada Sadate de rencontrer Menahem Begin à Jérusalem et plus tard réussit à faire réinstaller le siège de la Ligue Arabe au Caire.

Parfaitement trilingue (arabe, français, anglais) Boutros-Ghali sait charmer ses interlocuteurs et manier l'humour. Le nombre de livres qui s'entassent dans son appartement, rue El Nil au Caire, ses lunettes d'écaillé, le goût qu'il manifeste pour les idées générales révèlent l'intellectuel. « La diplomatie, explique-t-il, est l'art d'accommoder les réalités ».

Intelligence percutante, homme civilisé, esprit ouvert et curieux, Boutros-Ghali paraît décidément bien outillé pour prendre la relève au 38^e étage du Palais de Verre, le 1^{er} janvier 1992.

Le nouvel ordre mondial

Pour Boutros-Ghali qui a conscience de prendre le commandement de l'ONU à un moment où sa crédibilité est renforcée et où elle joue un rôle de plus en plus grand dans les affaires inter-



Le nouveau secrétaire général de l'ONU, Boutros-Ghali: pour une approche diplomatique axée sur la prévention des conflits.

nationales, le Nouvel Ordre mondial résulte 1) de la fin de la guerre froide; 2) de la volonté des super-puissances de collaborer; 3) de leur volonté de collaborer pour l'instant dans le cadre des Nations unies. « Aux autres membres de l'ONU de les encourager dans cette bonne voie, de les maintenir sur le droit chemin, par des idées, des initiatives, des contributions hardies et généreuses », explique-t-il.

Certes, le danger existe que la grande réconciliation Est-Ouest ne se fasse aux dépens du Sud et que le tiers monde ne soit marginalisé dans ce Nouvel Ordre mondial. Le rôle de Boutros-Ghali, tel qu'il le conçoit, sera d'essayer d'empêcher que le rideau de fer, qui sépare plus l'Est de l'Ouest, ne tombe entre le Nord et le Sud.

« Ma présence à la tête de l'ONU aura une valeur symbolique », dit-il. Mais il estime que les pays du tiers monde devront apporter leur propre contribution en s'intéressant davantage aux affaires internationales dans la mesure où justement elles se déroulent dans le cadre de l'ONU. Et l'ONU devra sensibiliser davantage les pays industrialisés au sort des pays en voie de développement. Certains pays, le Canada, la Suède, la France, l'Italie notamment sont d'ailleurs attentifs à ce qui se passe dans le Sud et désirent jeter des ponts entre les nantis et les déshérités de la planète.

Le spécialiste de l'avenir

Boutros-Ghali a une ambition en devenant se-

crétaire-général de l'ONU: « Être le spécialiste de l'avenir. » Il explique que de nouveaux problèmes se posent à l'ONU et se poseront à elle: dans le domaine des droits de l'homme, de l'environnement, de la drogue, des épidémies, des flux migratoires. « Je voudrais préparer l'ONU à affronter ces problèmes, à bien prendre le virage du XXI^e siècle. »

Boutros-Ghali entend mener une diplomatie préventive, tenter de désamorcer les conflits avant qu'ils n'éclatent. « Dans certains cas, dit-il, la communauté internationale n'aurait qu'à dépenser un ou deux millions de dollars avant tandis qu'après, il lui en coûterait dix et même parfois cent fois plus cher. Je tâcherai d'envoyer aux points chauds des équipes de diplomates et d'experts pour tenter de prévenir la transformation d'un problème en conflit armé. »

Boutros-Ghali pense qu'il faudra établir des règles nouvelles (comme celle que l'ONU vient de voter et qui lui permet pratiquement de forcer un pays membre à accepter une aide humanitaire) pour que puisse être bâti un ordre mondial nouveau.

Mais ces règles, selon lui, devront être conçues de manière démocratique et universelle pour pouvoir être appliquées indifféremment à tous les États-membres et pas de façon sélective. Qu'il s'agisse de la drogue, de l'environnement, de la protection des minorités. « Pour que les pays se soumettent à ces règles nouvelles, il faut qu'elles

fassent l'objet de débats à l'ONU et que ces pays participent à leur conception », dit-il.

Certains craignent que l'ONU n'apparaisse comme un instrument de la politique occidentale, de la politique des États-Unis. Boutros-Ghali n'est pas de ceux-là. « Dans la guerre du Golfe, dans la libération du Koweït, le tiers monde a joué son rôle aux côtés des puissances occidentales. Le corps expéditionnaire égyptien était le deuxième, en importance, après celui des États-Unis. L'Amérique aurait pu agir unilatéralement. Elle ne l'a pas fait. Pour moi, c'est ça la démocratie », affirme-t-il.

Réformes administratives

Des pressions considérables vont s'exercer sur Boutros-Ghali pour qu'il entreprenne des réformes administratives destinées à rendre le Secrétariat moins coûteux et plus performant. Au point que les États-Unis avaient espéré nommer à la tête de l'ONU un gestionnaire musclé plutôt qu'un diplomate. Il est question par exemple de nommer quatre sous-directeurs chargés des questions humanitaires, politiques, administratives, économiques permettant au Secrétaire Général de déléguer une partie de ses pouvoirs.

Boutros-Ghali est discret à ce sujet. Il n'a pas d'idées préconçues. Il se donne trois à quatre mois pour étudier la question, sur place. Il estime qu'à l'ONU, le rapport coût-efficacité doit être pris en considération, mais que ce n'est pas le seul critère auquel il faille s'attacher.

« Bien sûr, dit-il, il existe un problème de perception, un problème psychologique: l'ONU a donné l'impression d'être dispendieuse. Je crois que dans une certaine mesure, le double-emploi peut être réduit, que le nombre des fonctionnaires peut être diminué, que des économies peuvent être faites. Il y a du bois mort et on le coupe. Si, pour améliorer l'image de marque de l'ONU, on doit réduire les dépenses de quelques millions de dollars, on le fera. En un deuxième temps on procédera aux réformes structurelles afin notamment de mieux coordonner le travail des agences spécialisées dont la coopération efficace n'a pas toujours été la règle. »

Mais pour l'instant, il ne dévoile pas ses batteries. Il veut prendre connaissance des problèmes sans hâte mais aussi sans parti-pris laxiste. « Le fait que j'arrive du froid, que je débarque comme un Martien, me permettra de prendre des mesures novatrices et de bousculer certaines habitudes dans le domaine de la gestion. Cela dit, je reste conscient du fait que l'ONU est une organisation politique et pas une entreprise privée. »

Boutros-Ghali ne veut pas parler des dossiers chauds: Yougoslavie, Chypre, Cambodge, Sahara occidental. « C'est encore Perez de Cuellar qui s'en occupe et je ne veux pas lui compliquer la tâche. » On en reparlera, dit-il, après le 1^{er} janvier, lorsqu'il sera installé au 38^e étage du Palais de Verre.

DEUX DOSSIERS EXPLOSIFS À L'AUBE DU MANDAT DE BOUTROS-GHALI

Le Conseil de sécurité: la boîte de Pandore

LOUIS WIZNITZER
collaboration spéciale
LE CAIRE

Des voix s'élèvent pour exiger que la composition permanente du Conseil de Sécurité de l'ONU soit modifiée parce qu'elle ne reflète plus la réalité du pouvoir dans le monde.

Le Japon, deuxième puissance économique, ne fait pas mystère de son désir de devenir un membre permanent du conseil. Il est question aussi du Brésil, de l'Inde, du Nigeria. On évoque la possibilité d'un système rotatif pour que l'Europe soit représentée au Conseil: ce serait en alternance l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France qui occuperaient ce siège et non plus, la France et le Royaume-Uni, ne représentant chacun que lui-même. De toute façon, certains pensent que la composition actuelle sera remise en question à propos de l'attribution du siège permanent de l'URSS: qui en héritera? N'y aura-t-il pas à cette occasion une redistribution des cartes?

Boutros-Ghali ne pense pas. Il rappelle d'abord que ce n'est pas au Secrétaire Général qu'il appartient de modifier la Charte de l'ONU. Il craint par ailleurs qu'en cherchant à bricoler cette dernière, on n'ouvre une boîte de Pandore et qu'à tout prendre, mieux vaut laisser les choses en l'état.

Il souligne le fait que les cinq pays qui disposent aujourd'hui du droit de veto sont non seulement les cinq puissances nucléaires, mais aussi les cinq pays qui ont vocation à une politique étrangère planétaire. Le Japon et l'Allemagne sont des géants économiques, mais n'ont jamais manifesté jusqu'ici un grand intérêt pour ce qui se passe en dehors de leur région. Boutros-Ghali ne dit pas qu'un jour les choses ne changeront pas. « Rien n'est éternel ici-bas. » Mais il est persuadé que ces changements n'interviendront pas dans un avenir immédiat. D'ailleurs les membres dont le siège serait menacé pourront se défendre en usant de leur veto », dit-il. Enfin il pense que le siège de l'ex-URSS ira sans problème à la Russie « qui reste une grande puissance ».

Le Japon et l'Allemagne ont été mises à contribution, financièrement, dans la guerre du Golfe. On les presse de jouer un plus grand rôle sur le plan international. Les Japonais invoquent la formule américaine: « Pas d'impôt sans représentation. »

Ils ajoutent: « Si on souhaite que nous appliquions les décisions de l'ONU nous devrions prendre part à leur conception. » Plus discrètement, les Allemands abondent dans le même sens. Mais Boutros-Ghali estime que le Japon peut faire entendre sa voix et user de son influence dans le cadre du G-7. L'Allemagne dans le cadre du G-7 et de la Communauté européenne. Il est normal selon lui que ces deux pays jouent un rôle important dans l'établissement du Nouvel Ordre mondial mais il n'est pas essentiel, dans ce contexte, qu'ils disposent du droit de veto à l'ONU.



Le Palais de Verre: au 38e étage, Boutros-Ghali amorce sous peu son mandat comme secrétaire général, succédant à Perez de Cuellar.

Photothèque La Presse

La clé, au Moyen-Orient: « Avoir noué le dialogue »

LOUIS WIZNITZER
collaboration spéciale
LE CAIRE

Boutros-Ghali sait que l'ONU ne joue pas un rôle important dans le processus du règlement de la crise au Moyen-Orient. Mais il est philosophe. « L'ONU ne doit pas chercher à monopoliser le règlement des conflits. Le voyage du président Sadate à Jérusalem, plus tard la négociation de Camp David se sont déroulés en dehors de l'ONU. Quand des organisations régionales ou simplement un groupe de pays s'efforcent de régler leurs conflits, c'est tant mieux. Il ne faut pas trop charger la barque de l'ONU. Elle ne peut pas régler 50 problèmes à la fois, dit-il. Il estime d'ailleurs que de toute façon, l'ONU sera mise à contribution tôt ou tard. Elle devra être présente lors de la conférence multinationale prévue à Moscou au début de 1992. On lui demandera des observateurs, des casques bleus, des experts. »

A propos du processus de Madrid qui piétine actuellement, le nouveau secrétaire général est optimiste. « Je crois à la dynamique du processus à condition qu'il y ait volonté des deux côtés de continuer. Le fossé qui sépare les positions israéliennes et égyptiennes avant Camp David était aussi profond que celui qui sépare aujourd'hui les Israéliens et la partie arabe. Il y aura des arrêts, des ruptures, mais on progressera. L'important c'est d'avoir noué le dialogue. »

Boutros-Ghali regrette que pour l'instant l'Europe ne participe au processus de Madrid qu'en spectatrice. « L'Europe a, au Moyen-Orient, des intérêts vitaux. Sa sécurité est liée à celle du Moyen-Orient. Je dis depuis des années aux dirigeants d'Europe occidentale qu'ils devraient s'efforcer de jouer un rôle plus important dans le règlement de la crise israélo-arabe. La France et le Royaume-Uni ont été présents dans la région depuis un siècle. Il y a des liens affectifs. Il y a aussi des responsabilités. Le nazisme a conduit des milliers de juifs à s'installer en Palestine. Leur arrivée a fini par provoquer une crise qui dure depuis 40 ans. Tout cela est lié. »

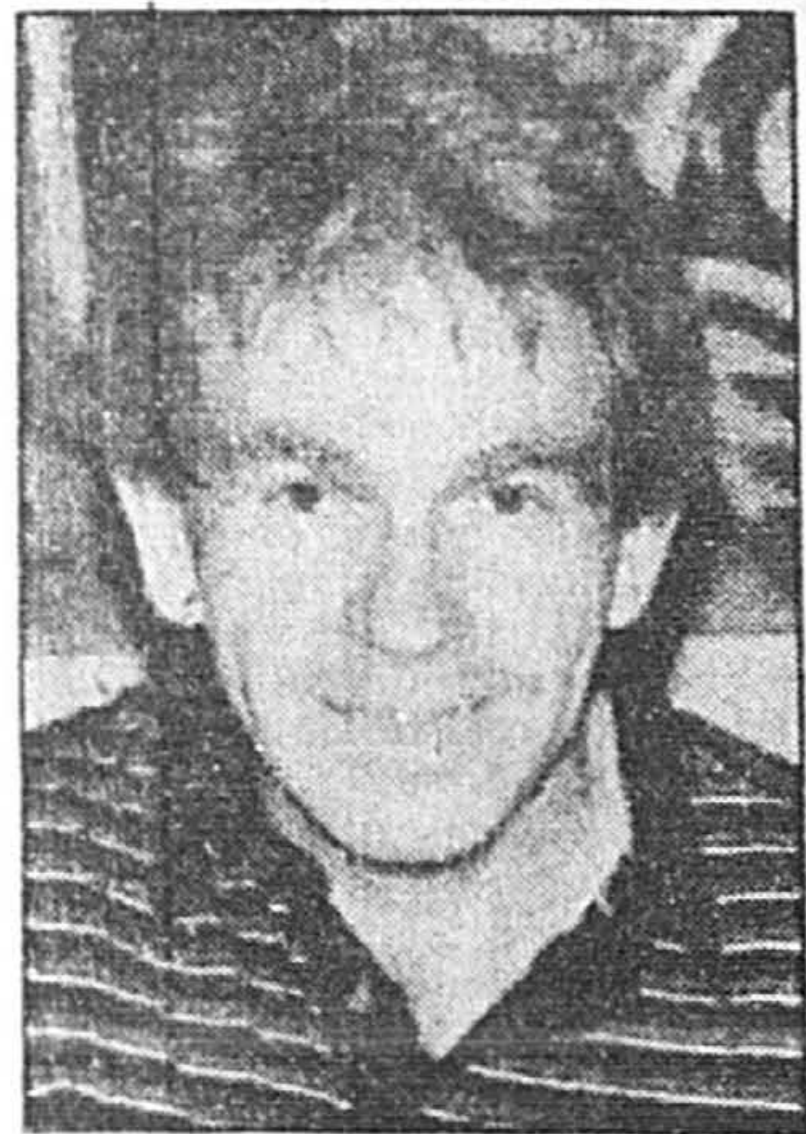
Mais il ne désespère pas de voir l'Europe jouer un plus grand rôle dans une phase ultérieure du processus — qui n'en est qu'à ses débuts. A l'ONU il a l'intention de continuer à parler dans ce sens.

Aqueduc « québécois » pour une petite ville du Pérou

JEAN-PIERRE BONHOMME

Des Québécois viennent de célébrer avec des Péruviens, dans la plus grande joie, l'inauguration d'un système d'aqueduc qui fournit de l'eau potable à 10 000 citoyens de la petite ville de Ricardo Palma à quelque 50 kilomètres de Lima.

Jusqu'à maintenant, les citoyens de la petite ville ensoleillée allaient péniblement chercher de l'eau avec des seaux. Tous les citoyens du village, — des descendants des Incas — ont maintenant l'eau potable à domicile.



André Franche

Il s'agit là d'une aventure communautaire considérable et fort particulière qui a été animée avec l'appui persistant des Québécois. Elle a nécessité l'octroi de fonds de l'ordre de 600 000 \$ mais elle a surtout engagé, malgré la résistance du Sendero Luminoso et les complications des pouvoirs, la

participation de tous les citoyens de la ville.

L'un des principaux animateurs de cette aventure engagée il y a neuf ans, est le Québécois André Franche, directeur de la Fondation Père-Eusèbe-Ménard. Cette fondation, présidée par M. Patrice Di Stasio a son siège à Montréal; elle est le nerf de la guerre des activités des Missionnaires des Saints-Apôtres, une communauté de prêtres fondée par feu le Père Eusèbe Ménard.

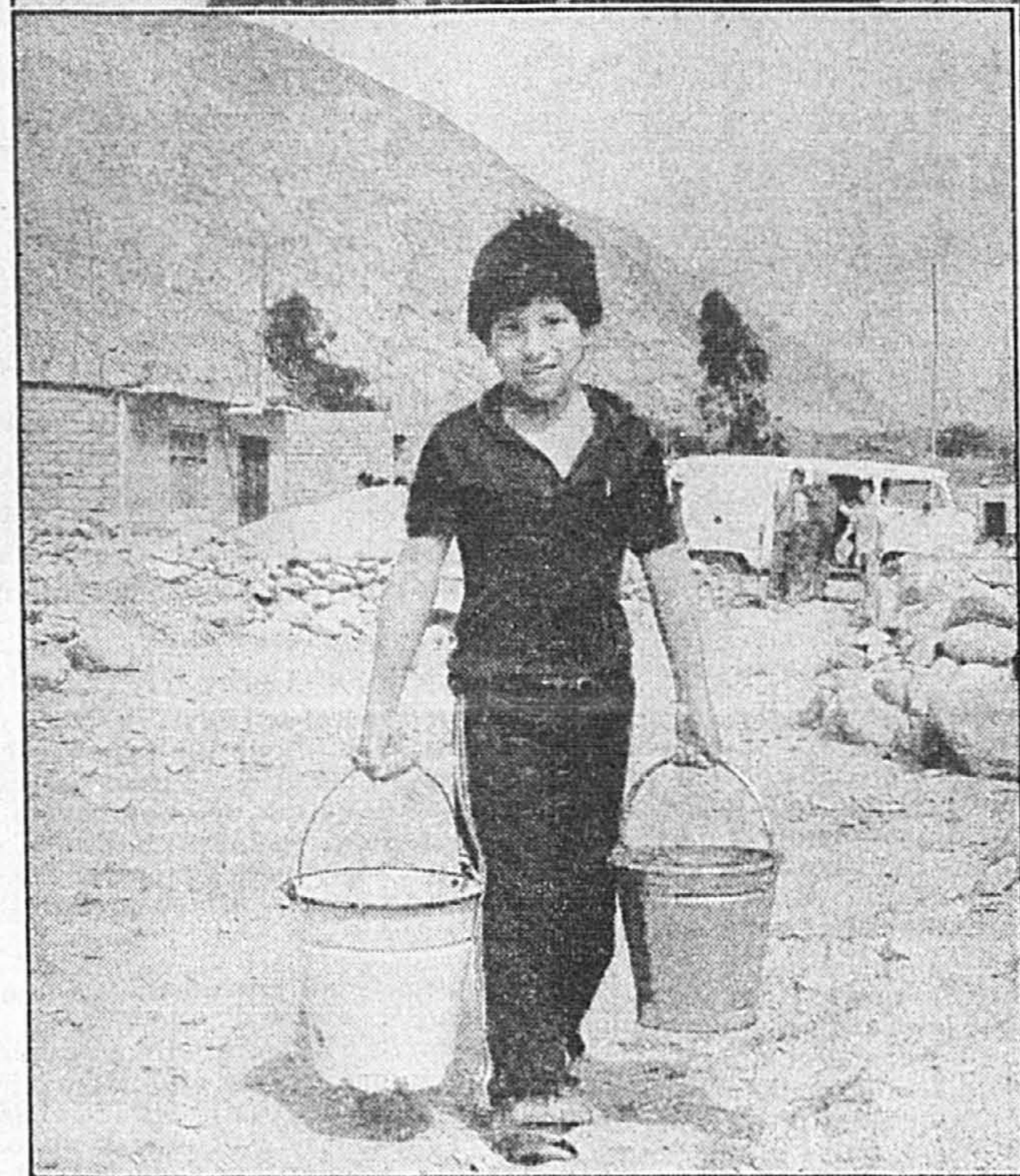
Ces missionnaires ont une résidence à Ricardo Palma à Chosica, tout près. Ils ont fondé là, notamment, un centre d'accueil pour les enfants délaissés et blessés.

L'aventure de l'aqueduc a commencé en 1983. À ce moment-là, des citoyens, à l'initiative notamment de Zenon Fernandez, et par la suite avec l'appui d'un curé, l'Allemand Carlos Spanke, ont réclamé de l'aide pour construire un système d'aqueduc. Ils ont formé un comité, le Comité Pro Obras.

Durant toutes ces années, l'engagement financier et administratif de la Fondation a réussi à faire fondre les querelles de pouvoir et à résister à certaines menaces des groupes révolutionnaires.

La Fondation a aussi réussi à intéresser l'Agence canadienne de développement international (ACDI), et le Club deux-tiers. Le financement, en définitive, a été assuré pour le tiers par la Fondation québécoise et pour le reste par l'ACDI et le Club Deux-Tiers, représenté par Mme Judith Bergeron.

Les choses n'ont pas été faciles. Il faut signaler, note André Franche, que trois prêtres et deux religieuses missionnaires ont été tués ces derniers mois par les dissidents. Ces révolutionnaires



Un comité, qu'on voit ici, a été formé pour veiller au bon fonctionnement du réseau.

Avant la construction de l'aqueduc, on allait chercher l'eau à bonne distance avec des seaux, à une source plutôt imprévisible.

voient d'un mauvais oeil les initiatives progressistes. Par ailleurs, depuis vingt ans, le niveau de vie des Péruviens ne cesse de décroître.

L'ouvrage est un réseau d'aqueduc creusé dans le roc sur 14 kilomètres par les citoyens eux-mêmes et alimenté par un puits creusé à une profondeur de 45 mètres. Il a fallu aménager, dans le roc des montagnes voisines, deux grands réservoirs de 350 mètres cube chacun qui apportent l'eau par gravité.

Pour réaliser l'ouvrage, les citoyens ont créé un organisme indépendant de la municipalité, « l'Association de Usuarios del Servicio de Agua Potable Eusebio-Ménard de Ricardo-Palma ». L'Association est elle-même surveillée par un comité « de vigilance » qui agit comme soutien. La municipalité, elle, précise André Franche, n'est qu'indirectement impliquée « pour ne pas que le système se perde dans les méandres de la petite bureaucratie ». Dans sa phase terminale, le projet est directement coordonné pour le compte de la Fondation, par un autre Québécois, Daniel Thibault, un agent de développement.

La mairesse, la Sra Consuelo Artera de Oceda, était là pour l'inauguration, aux côtés de l'ambassadeur du Canada, M. James Leach, de Mme Mercedes Torres, ingénieur du chantier, et des représentants de tous les corps constitués.

Aujourd'hui, tous les citoyens ont de l'eau potable. La seule condition posée par l'Association des usagers: chacun doit planter un arbre devant sa porte. Ce qui est fait.

La Presse

DATES ET HEURES DE TOMBÉE POUR LA SEMAINE DE NOËL

DU 23 AU 31 DÉCEMBRE 1991

Veillez prendre note que La Presse ne sera pas publiée le mercredi 25 décembre (Noël) et le jeudi 26 décembre

Édition du vendredi 27 décembre 1991

Réservation d'espace:	le vendredi	20 décembre 1991 à 17 h 30
Annonces avec épreuves:	le jeudi	19 décembre 1991 à 17 h 30
Annonces sans épreuves:	le vendredi	20 décembre 1991 à 17 h 30
Corrections finales:	le lundi	23 décembre 1991 à 12 h

Édition du samedi 28 décembre 1991

Réservation d'espace:	le lundi	23 décembre 1991 à 17 h 30
Annonces avec épreuves:	le vendredi	20 décembre 1991 à 17 h 30
Annonces sans épreuves:	le vendredi	27 décembre 1991 à 12 h
Corrections finales:	le vendredi	27 décembre 1991 à 12 h

Édition du samedi 28 décembre 1991

Section Arts et Lettres et section Restaurants et Cinémas

Réservation d'espace:	le lundi	23 décembre 1991 à 13 h
Annonces avec épreuves:	le vendredi	20 décembre 1991 à 17 h 30
Annonces sans épreuves:	le vendredi	27 décembre 1991 à 12 h
Corrections finales:	le vendredi	27 décembre 1991 à 12 h

Édition du samedi 28 décembre 1991

Section Vacances / Voyage (préimprimée)

Réservation d'espace:	le lundi	23 décembre 1991 à 12 h
Annonces avec épreuves:	le vendredi	20 décembre 1991 à 17 h 30
Annonces sans épreuves:	le lundi	23 décembre 1991 à 12 h
Corrections finales:	le lundi	23 décembre 1991 à 12 h

Édition du samedi 28 décembre 1991

Section Carrières et professions (préimprimée)

Réservation d'espace:	le lundi	23 décembre 1991 à 12 h
Annonces avec épreuves:	le vendredi	20 décembre 1991 à 12 h
Annonces sans épreuves:	le lundi	23 décembre 1991 à 12 h
Corrections finales:	le lundi	23 décembre 1991 à 12 h

Édition du samedi 28 décembre 1991

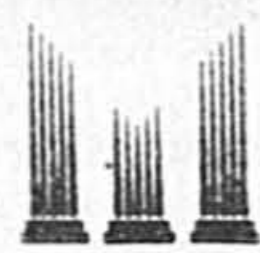
Section Habitat

Réservation d'espace:	le vendredi	20 décembre 1991 à 12 h
Annonces avec épreuves:	le jeudi	19 décembre 1991 à 17 h 30
Annonces sans épreuves:	le lundi	23 décembre 1991 à 12 h
Corrections finales:	le lundi	23 décembre 1991 à 12 h

Édition du dimanche 29 décembre 1991

Réservation d'espace:	le mardi	24 décembre 1991 à 13 h
Annonces avec épreuves:	le vendredi	20 décembre 1991 à 17 h 30
Annonces sans épreuves:	le vendredi	27 décembre 1991 à 12 h
Corrections finales:	le vendredi	27 décembre 1991 à 12 h

N.B. — Les cahiers Alimentation et Design ne paraîtront pas durant cette période.



RÉUSSIR ENSEMBLE

M. Michael L. Turcotte, premier vice-président, Québec, de la Banque Royale du Canada, remettait récemment à M. J.V. Raymond Cyr, président du conseil et chef de la direction de BCE inc., le premier versement de la contribution de 1 000 000 \$ de la Banque Royale à la campagne RÉUSSIR ENSEMBLE.

Cette campagne de souscription conjointe de l'Université de Montréal, de l'École Polytechnique et de l'École des Hautes Études Commerciales sera la seule menée par les trois établissements au cours des années 90. Afin de s'acquitter adéquatement des missions d'enseignement et de recherche que la société leur confie, l'Université de Montréal et les écoles affiliées souhaitent combler des besoins prioritaires de l'ordre de 75 000 000 \$.

Bureau de la campagne
3750, rue Jean-Brillant, bureau 480
Montréal (Québec) H3T 1P1
Tél.: (514) 343-5688

LA CAMPAGNE
RÉUSSIR ENSEMBLE

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ÉCOLE POLYTECHNIQUE
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES

La Banque Royale investit 1 000 000 \$ dans la campagne RÉUSSIR ENSEMBLE



De gauche à droite: MM. Roland Doré, président du conseil de l'École Polytechnique; Gilles G. Cloutier, recteur de l'Université de Montréal; J.V. Raymond Cyr, coprésident du comité des dons exemplaires de la campagne RÉUSSIR ENSEMBLE; Michael L. Turcotte, premier vice-président, Québec, de la Banque Royale du Canada; Jean Guertin, directeur de l'École des Hautes Études Commerciales.

Hommage
à un grand homme
de science
du Québec

Dr Armand Frappier

1904-1991



531, boul. des Prairies, Laval, Québec
H7V 1B7

MAISONS D'ENSEIGNEMENT



LES LANGUES: UNE AFFAIRE RENTABLE

anglais parlé / anglais écrit / espagnol / français parlé / français écrit

italien / portugais* / allemand* / civilisation espagnole* / grec* / japonais* / chinois*

nouveau CLUB DE CONVERSATION* nouveau

Session de 7 semaines / Session de 4 semaines (25 heures/semaine) / Session de 3 semaines
début de session le 13 janvier

L'INFORMATIQUE A LA PORTÉE DE TOUS

Session de 3 semaines / Session de 7 semaines
les vrais débutants* / IBM DOS / dBase IV*
Dactylo sur ordinateur / Wordperfect 5.1 (et avancé) / Lotus 123 (et avancé) / Comptabilité Informatisée*
Groupe maximum de 10 personnes

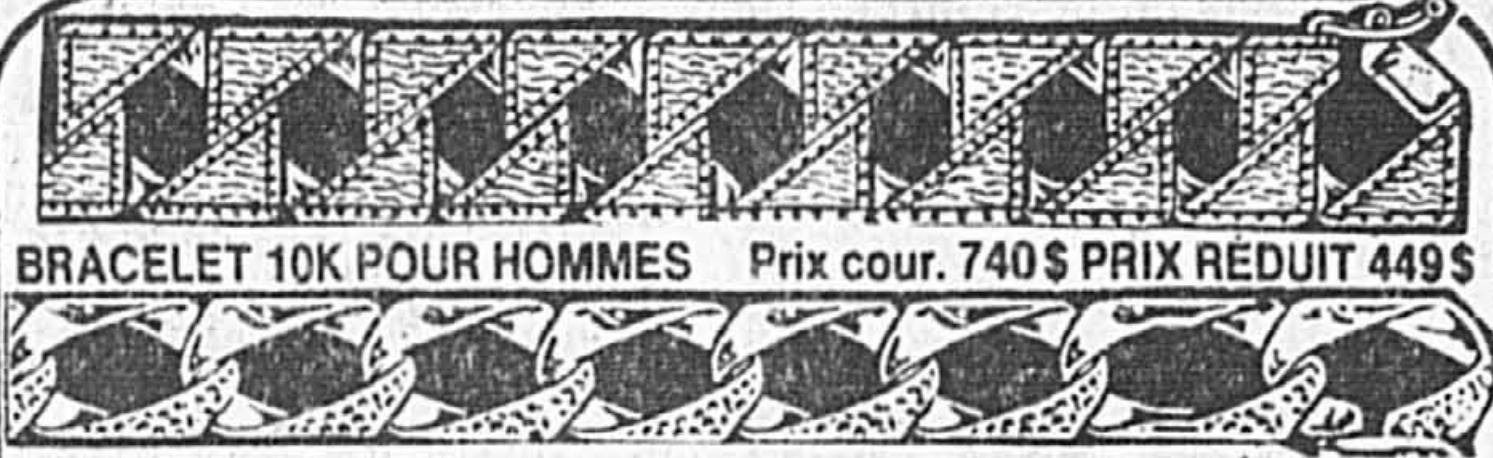
Pour l'anglais, le français et l'espagnol: inscription les 16, 17 et 18 décembre et les 3, 6, 7, 8, 9 et 10 janvier entre 12h et 14h et entre 16h et 18h
Pour tous les autres programmes: inscription dès maintenant.

Y. M. C. A. Centre-ville / 1450, Stanley (métré Peel) / 849-8393 postes 712 et 732 / Y. M. C. A. Hochelaga-Maisonnette / 4657, rue Hochelaga (métré Viateur) / 255-4651

* Ces cours ne sont pas offerts à la succursale Hochelaga-Maisonnette.

BIJOUTERIE le roy

PAIE LA TPS



BRACELET 10K POUR HOMMES Prix cour. 740\$ PRIX RÉDUIT 449\$

BRACELET 10K POUR HOMMES Prix cour. 400\$ PRIX RÉDUIT 249\$
TRÈS GRAND CHOIX DE BRACELETS POUR HOMMES DE 307\$ à 2 529\$

-25%



NOUVELLES CHAÎNES EN OR 10K. Longueurs de 16 à 24 po. De 37\$ à 266\$, **-25%**
Très grand choix de chaînes en or 10K, 14K et 18K. Longueurs de 12 à 32 po. De 19\$ à 1700\$, **-25%** T.P.S. incluse

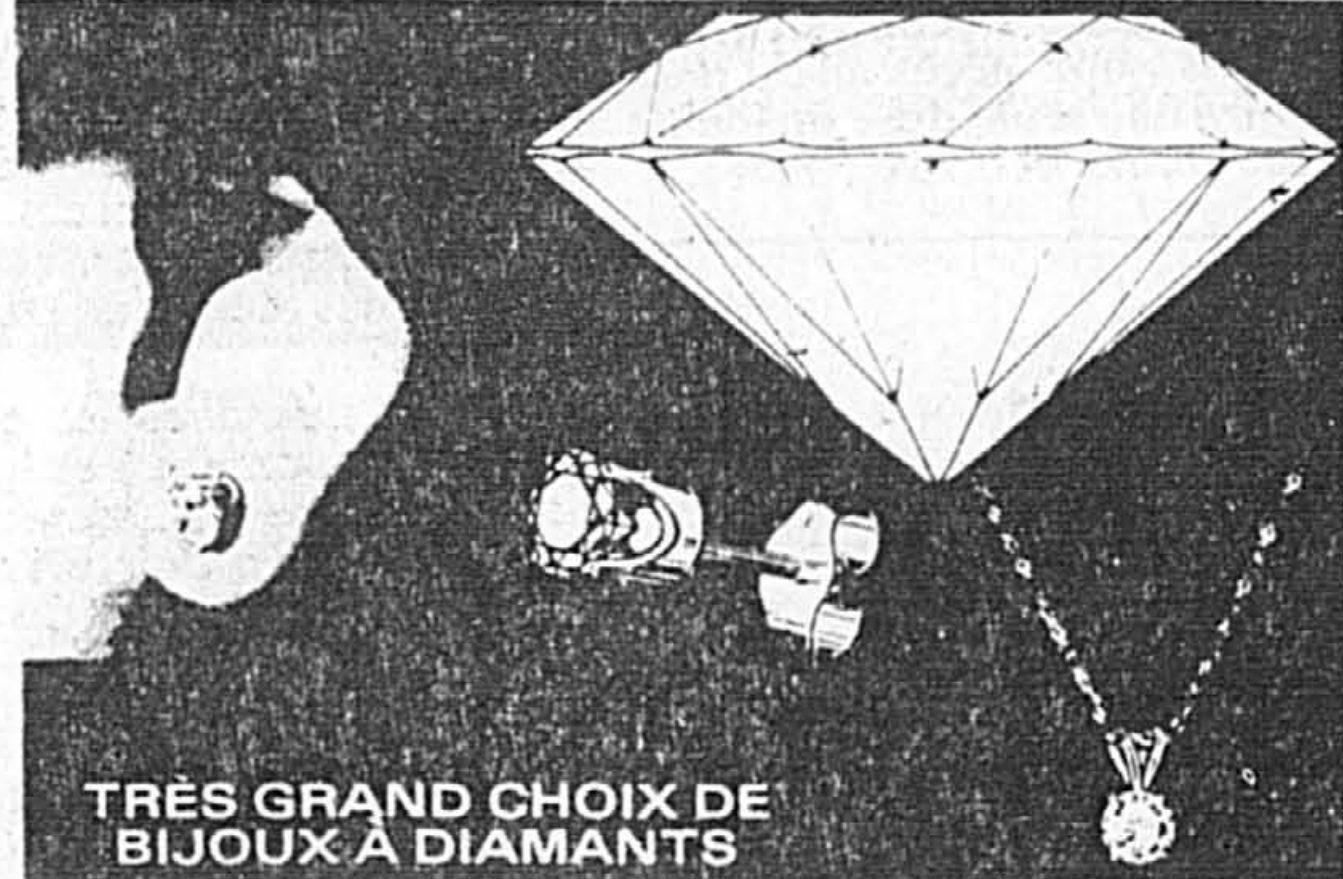


A—15 diamants 3832\$
B—39 diamants 1531\$
C—4 diamants 404\$

Très grand choix de bagues à diamants

QUALITÉ ET PRIX... SI BAS!

30% de réduction sur BOUCLES D'OREILLES ET PENDENTIFS À DIAMANTS



TRÈS GRAND CHOIX DE BIJOUX À DIAMANTS

BOUCLES D'OREILLES OR 14K

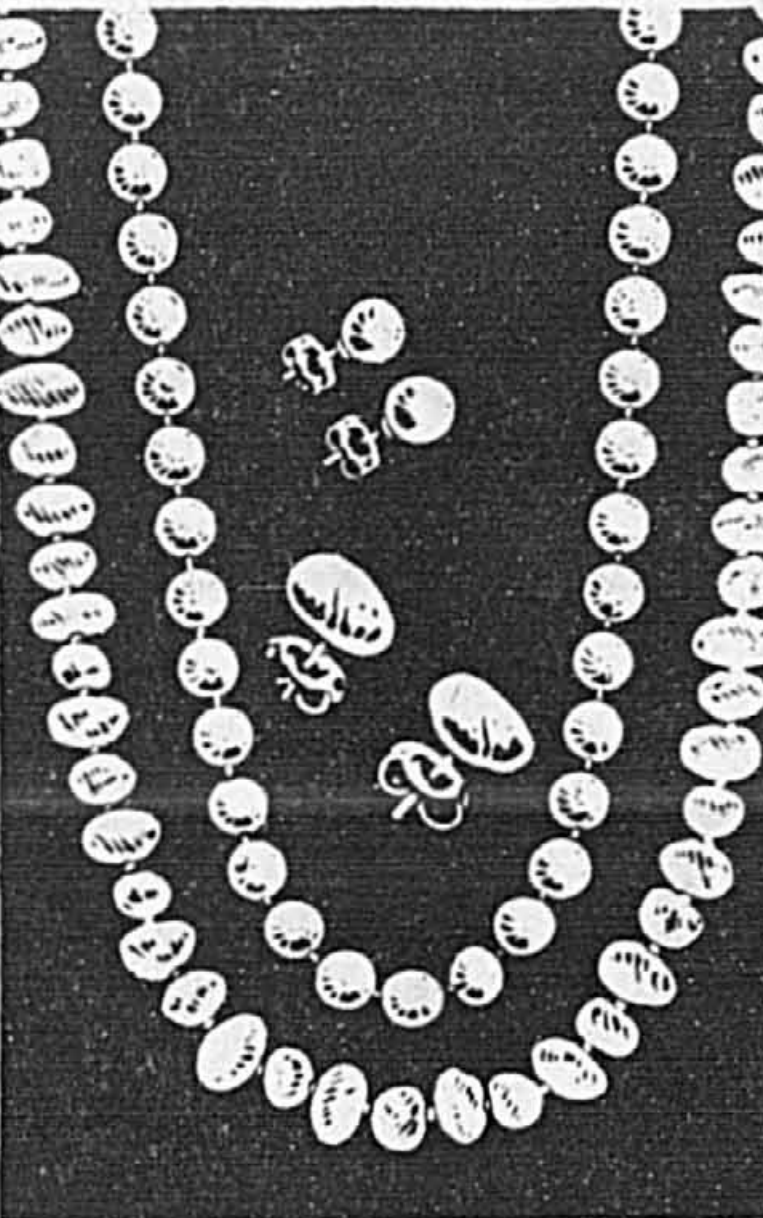
Poids total	Valeur réelle	PRIX LeRoy
0.07	215*	150*
0.11	303*	212*
0.15	383*	268*
0.18	443*	310*
0.26	633*	443*
0.35	786*	550*
0.37	822*	575*
0.50	1748*	1223*
0.55	2343*	1640*
0.68	3172*	2220*

PENDENTIFS OR 14K

Poids total	Valeur réelle	PRIX LeRoy
0.04	103*	72*
0.10	183*	128*
0.24	847*	592*
0.31	522*	365*
0.34	976*	683*
0.46	862*	603*

CHAÎNE OR 10K 16" 27\$
CHAÎNE OR 10K 18" 33\$

PERLES CULTIVÉES TOUJOURS LES MEILLEURS PRIX!

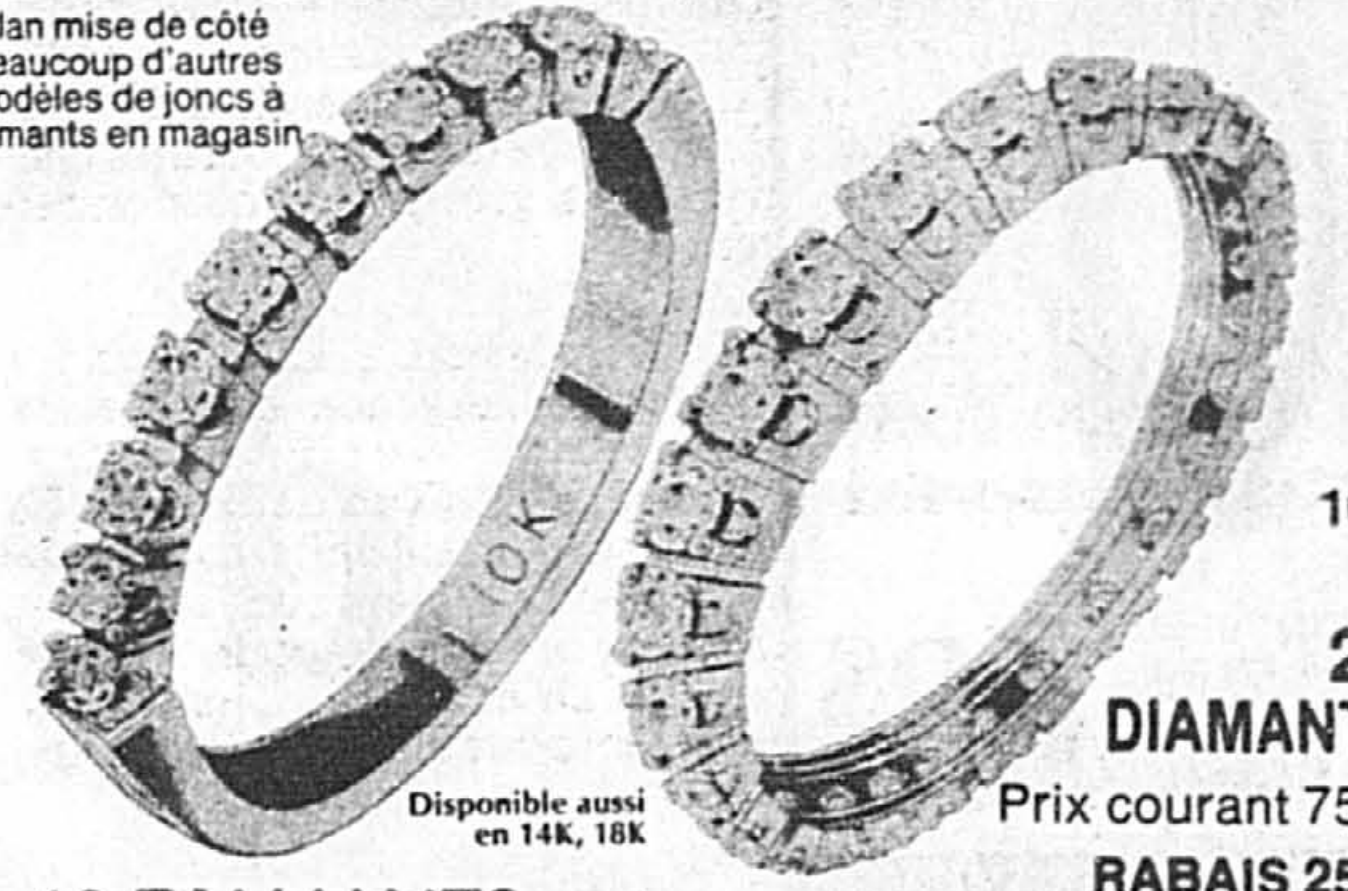


4,5-5 MM FERMOIR 14K
Collier 16" 179\$
Collier 18" 199\$
Bracelet 7" 89\$
Boucles d'oreilles 24\$
5,5-5 MM FERMOIR 14K
Collier 16" 279\$
Collier 18" 319\$
Bracelet 7" 129\$
Boucles d'oreilles 31\$
6,5-7 MM FERMOIR 14K
Collier 16" 79\$
Boucles d'oreilles 14\$
PERLES EAU DOUCE 14K
Collier 16" 449\$
Boucles d'oreilles 53\$

En magasin: COLLIER DE PERLES de 29\$ à 3600\$
BOUCLES D'OREILLES de 14\$ à 2052\$

JONCS ANNIVERSAIRE

Plan mise de côté
Beaucoup d'autres modèles de joncs à diamants en magasin



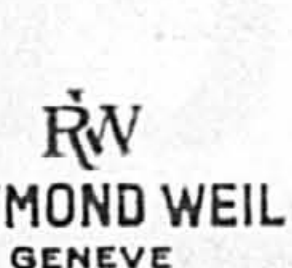
10 DIAMANTS SPÉCIAL
Prix courant 395\$ RABAIS 146\$ **259\$**
24 DIAMANTS
Prix courant 750\$ RABAIS 251\$ **SPÉCIAL 499\$**

MOVADO

CITIZEN

BULOVA

S.T. Dupont



Figurines ARMANI, ROYAL DOULTON — 40%
Figurines AUSTIN — 20%
Fleurs en porcelaine CAPODIMONTE — 20%
CRISTAL PINWHEEL taillé — 20%
Briquets COLIBRI — 15%
Styles CROSS, PARKER, SNEAFTER — 30%

Gravure sur place de votre nom ou du logo de votre compagnie
Collection complète de plumes Mont Blanc

BIJOUTERIE le roy 7139, rue St-Hubert (coin Jean-Talon) Montréal 277-3127

TIMEX®
30% de rabais sur la collection complète

BIJOUTERIE le roy 7139, rue St-Hubert (coin Jean-Talon) Montréal 277-3127

30% à 50% DE RABAIS SUR TOUTE NOTRE COLLECTION COMPLÈTE

BIJOUTERIE le roy 7139, rue St-Hubert (coin Jean-Talon) Montréal 277-3127

NOUS AVONS une collection complète

BIJOUTERIE le roy 7139, rue St-Hubert (coin Jean-Talon) Montréal 277-3127

BULOVA COLLECTION COMPLÈTE

BIJOUTERIE le roy 7139, rue St-Hubert (coin Jean-Talon) Montréal 277-3127

COLLECTION COMPLÈTE DE MONTRES EN OR

BIJOUTERIE le roy 7139, rue St-Hubert (coin Jean-Talon) Montréal 277-3127

CITIZEN La montre à la garantie de 5 ans.
30 à 50% sur toute la collection

BIJOUTERIE le roy 7139, rue St-Hubert (coin Jean-Talon) Montréal 277-3127

RAYMOND WEIL GENEVE
COLLECTION COMPLÈTE

BIJOUTERIE le roy 7139, rue St-Hubert (coin Jean-Talon) Montréal 277-3127

PULSAR L'AFFIRMATION D'UN STYLE
DE **SEIKO**
20% de réduction sur toutes les montres Pulsar. T.P.S. incluse

BIJOUTERIE le roy 7139, rue St-Hubert Montréal (coin Jean-Talon) 277-3127

LE PLUS PETIT FAX-MODEM **SHARP** est maintenant disponible

BIJOUTERIE le roy 7139, rue St-Hubert (coin Jean-Talon) Montréal 277-3127

CROSS® Rabais de **30%**

Venez voir notre superbe collection
BIJOUTERIE le roy 7139, rue St-Hubert (coin Jean-Talon) Montréal 277-3127

MOVADO The Museum.Watch.
Collection complète

BIJOUTERIE le roy 7139, rue St-Hubert (coin Jean-Talon) Montréal 277-3127

BIJOUTERIE le roy

JOYEUX NOËL À TOUS NOS CLIENTS
7139, rue St-Hubert, Montréal
(coin rue Jean-Talon)
277-3127

Samedi 9 h à 17 h
Dimanche 10 h à 17 h
Lundi 9 h à 21 h
Mardi 9 h à 17 h

35 années de clients satisfaits

32 800 idées cadeaux différentes pour ceux que vous aimez

Autisme et retard mental: une parenté de gènes?

d'après PC et AP

■ Des chercheurs ont découvert des indices permettant de croire que des gènes hérités prédisposant à l'autisme peuvent aussi être à l'origine de retards mentaux mineurs chez les non-autistiques.

Une étude réalisée auprès des parents d'enfants autistiques a permis de découvrir qu'ils ont fréquemment de la difficulté à formuler les données d'une histoire simple lorsqu'on leur en donne l'occasion.

Des études antérieures ont démontré que les proches des enfants autistiques souffrent en nombre plus élevé que la normale de retards mentaux légers et de problèmes sociaux s'apparentant aux symptômes de l'autisme, ce qui laisse croire en une sorte de vulnérabilité génétique transmissible.

Les difficultés que rencontrent les parents au cours de cette étude ne les empêchent

pas d'être normalement fonctionnels, affirme Rebecca Landa, qui a participé à ces recherches. «Les récits que faisaient ces personnes étaient toutefois parfois très difficiles à suivre», ajoute-t-elle.

L'étude a déterminé que l'autisme est le résultat extrême «d'un ensemble de handicaps» liés, dans certains cas, «à une forme de vulnérabilité génétique», soutient le Dr Darold Treffert.

L'autisme est une maladie se manifestant dans l'enfance. L'enfant autistique évite la communication avec son entourage ou parle de façon anormale, ignore les gens ou évite de jouer avec eux ou de se faire des amis, fait des mouvements désordonnés très stéréotypés, se livre à des routines déroutantes et sempiternelles et a des préoccupations d'un intérêt très réduit.

Cette maladie, croit-on, procède d'un fonctionnement anormal du système nerveux central plutôt que de causes psychologiques.

Pas de virus du sida dans la sueur

d'après PC et AP

■ Le virus HIV qui provoque le sida ne se transmet pas par le biais de la sueur. Une étude récente a permis de démontrer pour la première fois que le HIV n'est pas présent dans la sueur des séropositifs, selon The Journal of Infectious Diseases, publié à Valhalla, dans l'Etat de New York.

«Cette découverte est d'autant plus importante que le virus a été

cultivé dans des échantillons de tous les autres fluides de l'organisme, notamment les larmes, la salive, le sang et l'urine», a affirmé le Dr Gary Wormser, un chercheur qui a participé à cette étude de deux ans.

Il ajoute qu'il n'existe pratiquement aucun risque cependant que le sida se transmette par le contact avec les larmes ou la salive d'une personne séropositive.

Le Centre de contrôle des maladies d'Atlanta avait antérieurement affirmé qu'il y avait un risque d'infection par la sueur était extrêmement faible ou inexistant. Les contacts sociaux tels que la poignée de mains, les embrassades sociales, les pleurs, les toux et les reniflements ne peuvent transmettre le sida.

L'étude du Dr Wormser a porté sur 52 personnes, y compris 50 séropositifs et deux personnes séronégatives servant de contrôle. Dans tous les cas, aucun signe du virus HIV n'a été découvert dans la sueur des cobayes.

Le cancer du poumon en croissance chez les Noirs et les femmes

d'après PC et AP

■ L'incidence du cancer du poumon chez l'homme blanc semble plafonner tandis qu'il continue de croître chez les femmes et les hommes noirs. Selon les services de santé des Etats-Unis, le nombre de cancers du poumon devrait commencer à baisser chez l'homme blanc d'Amérique du Nord de cette décennie, tandis qu'il ne commencera à fléchir qu'au tournant du prochain siècle chez les femmes et les hommes noirs.

Ces chiffres ont été publiés par l'Institut national du Cancer dans un rapport décrivant les principales stratégies à adopter pour réduire la consommation de tabac aux Etats-Unis.

Actuellement, 27 pour cent de la population américaine s'adonne au tabagisme, contre environ 50 pour cent en 1964.

L'écorce d'if efficace contre le cancer du sein

d'après PC et AP

■ Le taxol, un médicament fabriqué à partir d'écorce d'if du Pacifique, pourrait stopper, ou au moins ralentir, la progression de certains cancers du sein, semblent indiquer les tests cliniques menés sur une petite échelle dans un hôpital de Houston.

L'étude, dirigée par le Dr Frankie Ann Holmes de l'Université

du Texas, montre que trois patientes sur les 25 traitées au taxol pour un cancer du sein ont totalement guéri; dans 11 autres cas, l'étude note une rémission partielle; dans huit cas, des améliorations mineures; dans un cas, un arrêt de la progression; et dans deux cas, une poursuite de la progression du cancer du sein.

«Dans seulement deux cas, le taxol n'a pas permis de faire régresser ou de stabiliser la tu-

meur», souligne l'étude dont un compte-rendu est paru dans le Journal of the National Institute.

Les auteurs de l'étude précisent que le nombre de patientes testées au taxol a dû être limité en raison de la petite quantité de ce médicament actuellement disponible. L'if du Pacifique est relativement rare dans l'ouest des Etats-Unis, et les écorces de plusieurs ifs sont nécessaires pour produire une seule dose de taxol.

PALOMA PICASSO*



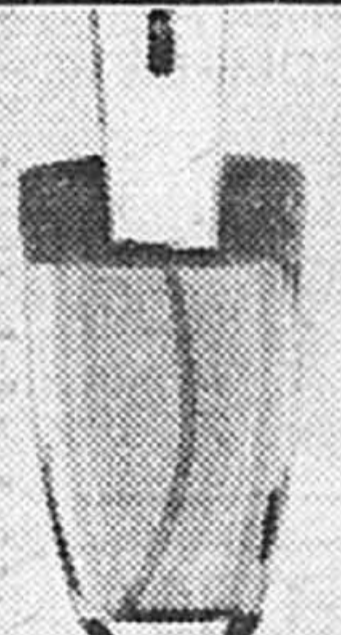
Eau de parfum en atomiseur, 50 ml. **68\$** ch.

PARIS



De Yves Saint-Laurent. Eau de toilette en atomiseur, 50 ml. **41\$** ch.

ENCORE



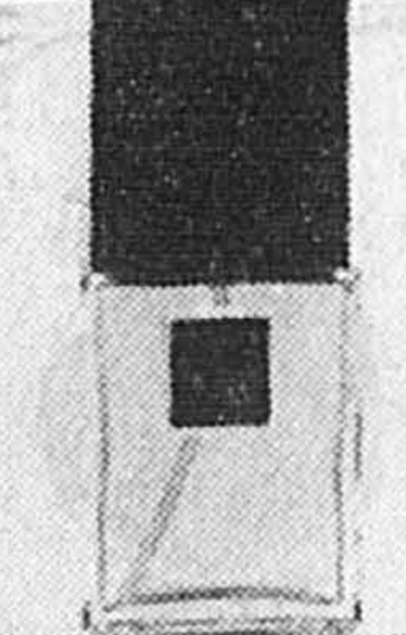
De Alfred Sung. Eau de parfum en atomiseur, 30 ml. **48\$** ch.

OMBRE ROSE*



Eau de toilette en atomiseur, 50 ml. **49\$** ch.

COCO



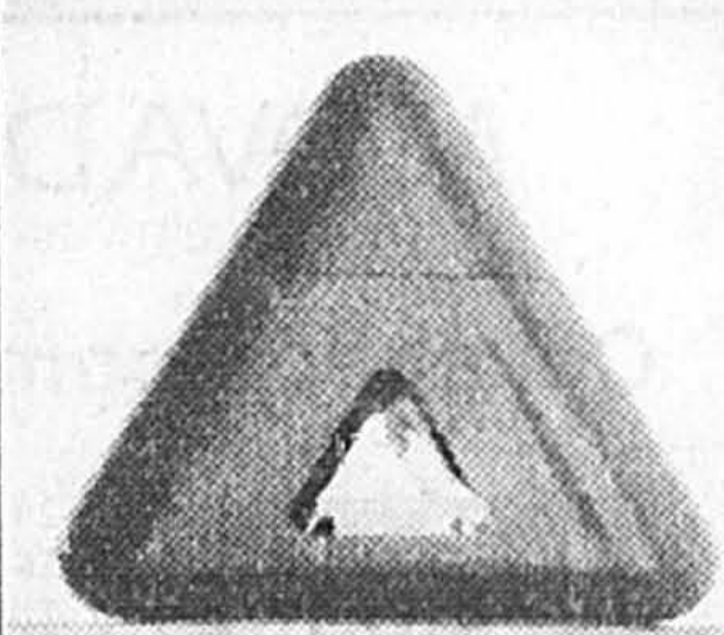
De Chanel. Eau de toilette en atomiseur, 50 ml. **46\$50** ch.

NOA NOA*



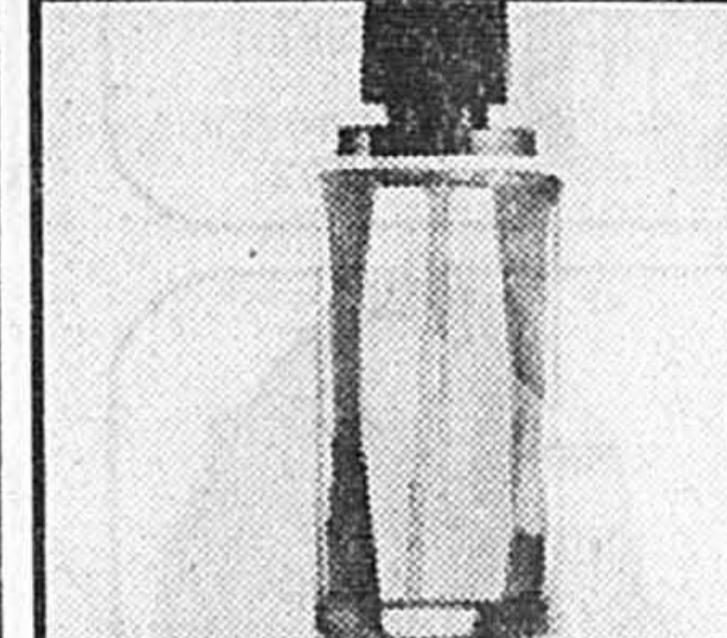
De Otto Kern. Eau de toilette en atomiseur, 50 ml. **55\$** ch.

LIZ CLAIBORNE



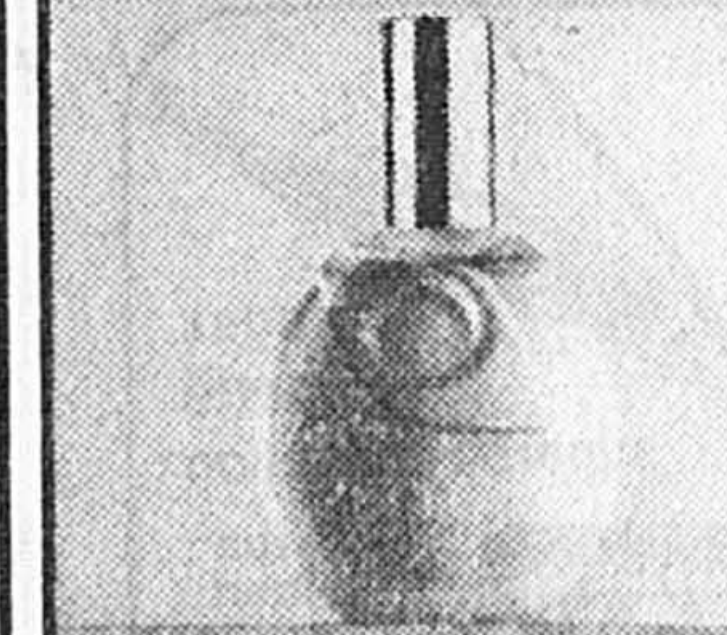
Eau de toilette en atomiseur 30 ml. **35\$** ch.

BOB MACKIE*



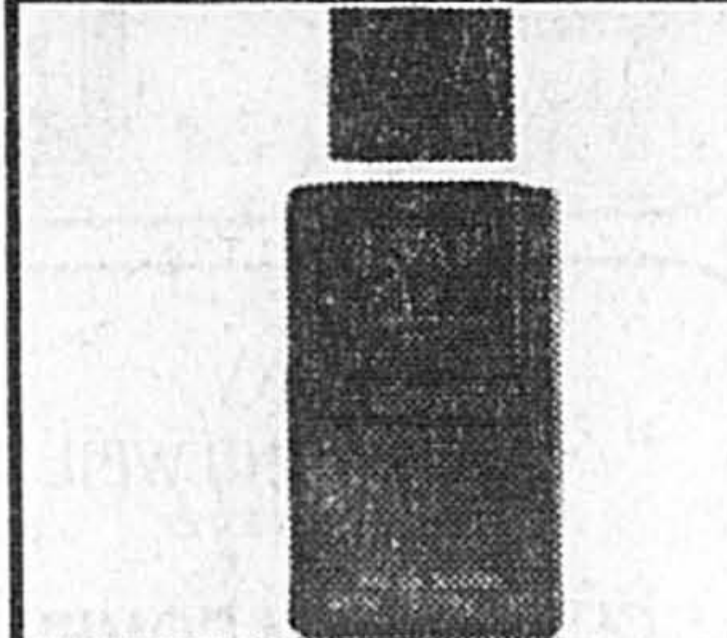
Eau de toilette en atomiseur, 50 ml. **52\$** ch.

CHLOE*



De Karl Lagerfeld. Eau de toilette en atomiseur, 50 ml. **44\$** ch.

TSAR



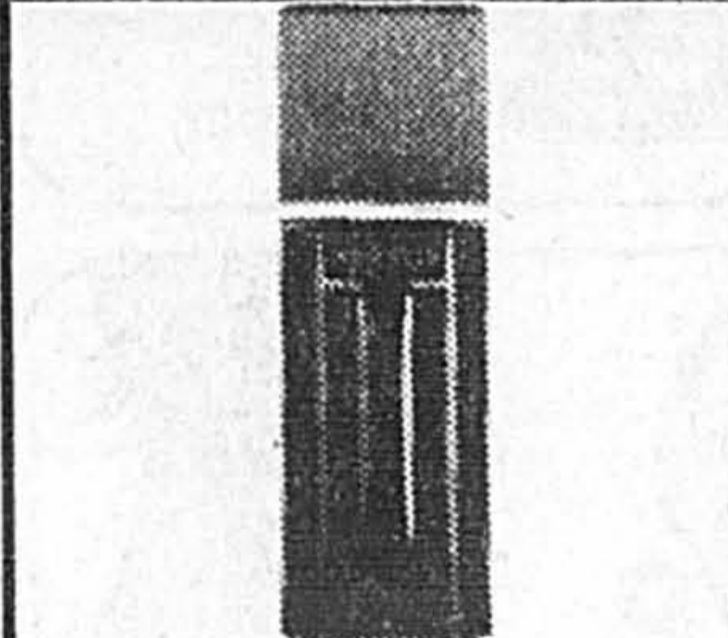
De Van Cleef & Arpels. Eau de toilette en atomiseur, 50 ml. **38\$** ch.

TUSCANY



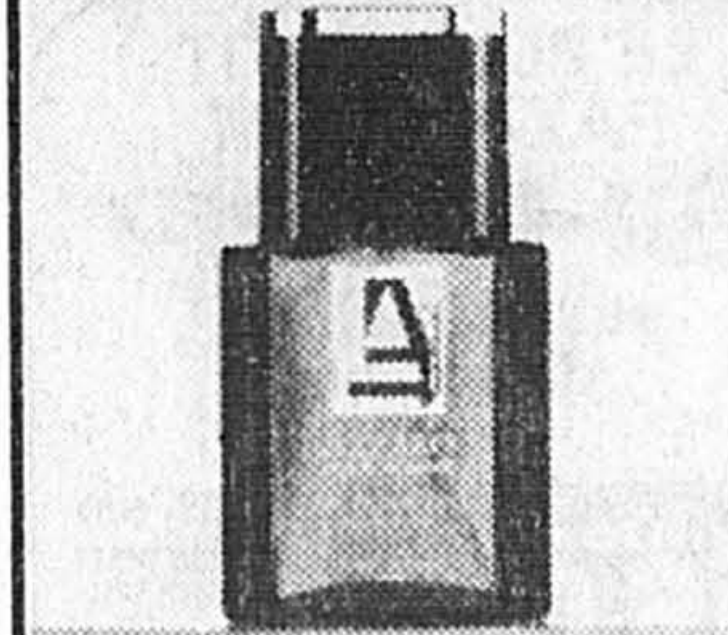
Eau de toilette en atomiseur, 100 ml. **55\$** ch.

XERYUS



De Givenchy. Eau de toilette en atomiseur, 50 ml. **41\$** ch.

AZZARO



Eau de toilette en atomiseur, 50 ml. **32\$** ch.

DRAKKAR NOIR



Eau de toilette en atomiseur, 50 ml. **38\$** ch.

ETERNITY FOR MEN



De Calvin Klein. Eau de toilette en atomiseur, 100 ml. **57\$50** ch.

POLO



De Ralph Lauren. Eau de Cologne en atomiseur, 60 ml. **40\$** ch.

OBSESSION FOR MEN



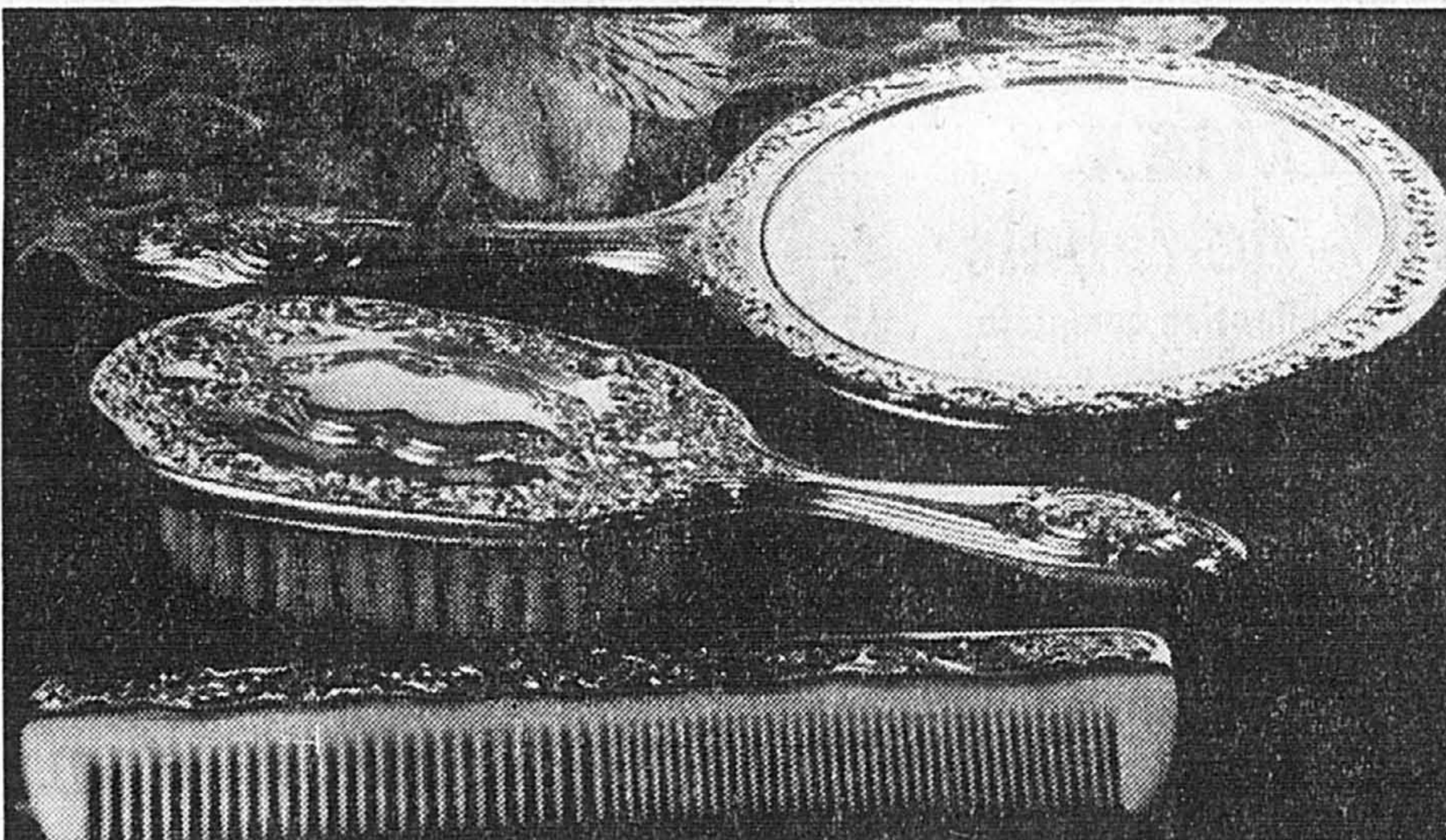
De Calvin Klein. Eau de toilette en atomiseur, 125 ml. **57\$50** ch.

SUNG HOMME



Eau de toilette en atomiseur, 100 ml. **60\$** ch.

Chic choix de fragrances, pour des cadeaux de choix!

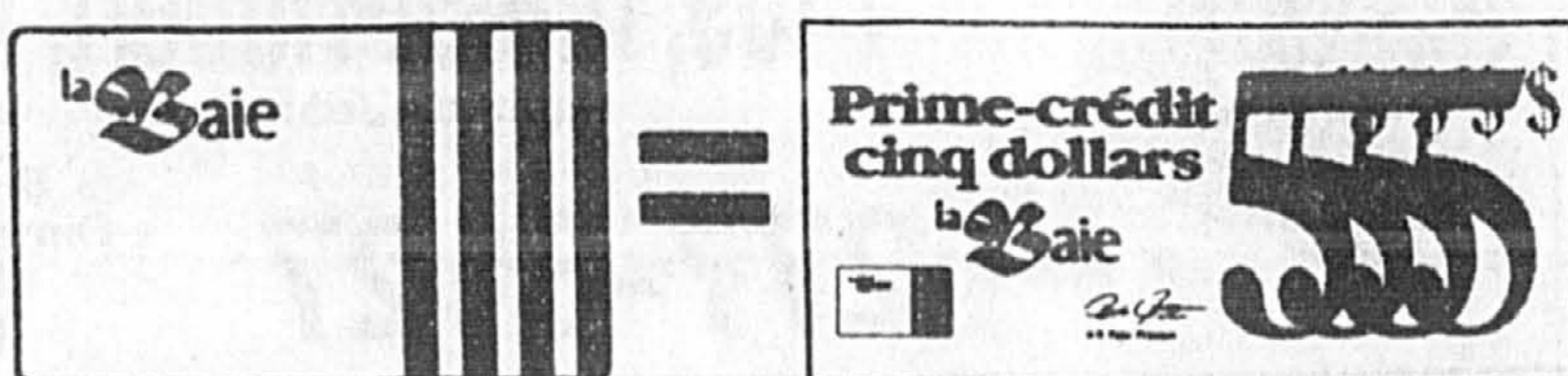


Offre exclusive!

À l'achat de produits de beauté ou de fragrances, vous aurez la possibilité de vous procurer, pour seulement 12,50\$, un élégant ensemble de toilette, 3 pièces, comprenant un miroir, une brosse et un peigne, tous trois plaqués argent.

Tant qu'il y en aura. Fragrances, rayon 242.

Si vos achats mensuels portés à votre compte la Baie égalent 100 \$ ou plus, vous recevrez une prime-crédit de 5 \$ avec votre prochain relevé de compte. Renseignez-vous à votre magasin la Baie. Limite d'une prime-crédit par relevé de compte.



la Baie
Compagnie de la Baie d'Hudson